



CHAMBRE DES COMMUNES  
HOUSE OF COMMONS  
CANADA

## Comité permanent des langues officielles

---

LANG • NUMÉRO 016 • 2<sup>e</sup> SESSION • 41<sup>e</sup> LÉGISLATURE

---

TÉMOIGNAGES

**Le jeudi 27 mars 2014**

**Président**

**L'honorable Michael Chong**



## Comité permanent des langues officielles

Le jeudi 27 mars 2014

• (0850)

[Français]

**Le président (L'hon. Michael Chong (Wellington—Halton Hills, PCC)):** Bienvenue à la 16<sup>e</sup> séance du Comité permanent des langues officielles, en ce jeudi 27 mars 2014.

Conformément à l'article 108 du Règlement, nous nous penchons sur la situation économique des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Nous recevons aujourd'hui quatre groupes. Nous allons commencer par le Conseil de développement économique de l'Alberta.

**M. Marc S. Tremblay (président-directeur général, Conseil de développement économique de l'Alberta):** Bonjour.

Monsieur le président, membres du Comité permanent des langues officielles, je vous remercie d'avoir invité à témoigner devant vous ce matin le Conseil de développement économique de l'Alberta, qui est membre du RDEE Canada, soit le Réseau de développement économique et d'employabilité du Canada. J'aimerais utiliser les quelques minutes allouées à ma présentation pour revenir sur le mémoire que nous avons soumis au comité.

Depuis 18 ans, avec le soutien du gouvernement canadien et d'autres partenaires, le Conseil de développement économique de l'Alberta, ou le CDEA, a appuyé des milliers de gens d'affaires et d'entrepreneurs francophones qui ont démarré des entreprises. Ces entrepreneurs ont non seulement créé des emplois, mais aussi contribué de façon positive à l'économie albertaine et canadienne.

On compte déjà 238 000 Albertains qui parlent le français. Des francophones arrivent en Alberta tous les jours. Plusieurs y viennent pour profiter d'avantages économiques, pour trouver un emploi ou pour démarrer une entreprise. Dans certaines industries, une pénurie de main-d'oeuvre se fait sentir. Nous sommes donc heureux de recevoir de nouveaux arrivants, mais ce serait mieux s'ils venaient en famille, de façon permanente.

Nous accueillons les nouveaux arrivants francophones à bras ouverts. Malgré cela, plusieurs décident de n'habiter en Alberta qu'à temps partiel. Ils rentrent à Québec, au Nouveau-Brunswick ou ailleurs après 10, 14 ou 21 jours de travail. On doit se demander pourquoi ils ne déménagent pas de façon permanente avec leur famille. Nous avons toute l'infrastructure nécessaire pour les accueillir: des écoles francophones, des centres d'accueil, des centres d'emploi, un réseau de mentorat pour les entrepreneurs en démarrage d'entreprises, des centres communautaires, des paroisses francophones, des activités professionnelles, des activités familiales et des festivals. La francophonie albertaine serait davantage gagnante s'ils venaient en famille, pour y rester.

Les Franco-Albertains et les nouveaux arrivants sont partout en Alberta, de Fort McMurray à Plamondon, en passant par Grande Prairie, Beaumont, St. Albert, Morinville, Edmonton, Lacombe, Red Deer, Calgary et Medicine Hat. Pour ce qui est de nos services, la

demande est forte. Malheureusement, le Conseil de développement économique de l'Alberta n'est pas en mesure d'offrir des services aux francophones partout en province, malgré son mandat provincial. Même s'il est difficile de desservir notre clientèle, nous remercions nos partenaires avec lesquels nous travaillons de concert pour acquérir une plus grande force de frappe. Depuis plusieurs années, le CDEA travaille avec Liaison Entreprise pour venir en aide aux entrepreneurs francophones. Depuis 2005, nous avons offert pas moins de 37 webinaires et ateliers à des entrepreneurs et gens d'affaires francophones.

Dans un autre registre, l'industrie touristique est un moteur de développement économique important en Alberta. Un autre partenariat digne de mention est celui qui a favorisé le développement d'une application pour les téléphones intelligents en vue de soutenir le Corridor touristique francophone de l'Ouest. Ce projet a été financé par l'Initiative de développement économique, sous l'égide de Diversification de l'économie de l'Ouest Canada. C'est un partenariat entre le gouvernement du Canada, le secteur privé et quatre organismes francophones à vocation économique, soit la Société de développement économique de la Colombie-Britannique, le Conseil de la coopération de la Saskatchewan, le Conseil de développement économique des municipalités bilingues du Manitoba et nous, le CDEA.

Cette application permet aux touristes francophones de planifier leur voyage avant de partir. Ils peuvent ainsi visiter l'Ouest virtuellement et, bien sûr, utiliser cette application sur place pour faciliter leurs déplacements. Ils peuvent y trouver des commerces, des musées, des restaurants, des gîtes et des hôtels où ils pourront être servis en français. À ce jour, l'application a été utilisée plus de 25 000 fois par des Canadiens de partout, incluant des francophones de l'Ouest et des Québécois, mais aussi par des Français, des Suisses et des Belges, entre autres.

Cette application, combinée au 12<sup>e</sup> guide touristique annuel que nous venons de publier et à nos 10 stratégies visant à augmenter l'offre active de services en français dans les hôtels et les restaurants, nous rend très actifs et très forts en développement touristique. Nos activités dans cette industrie soutiennent des milliers d'emplois, des travailleurs francophones et bilingues ainsi que des entrepreneurs et des exploitants touristiques, ce qui contribue de façon considérable à l'économie albertaine et canadienne.

En conclusion, j'espère que notre mémoire, mon témoignage et celui des autres interlocuteurs vous aideront à bien saisir la réalité des francophones qui choisissent de vivre au sein de la majorité anglophone. Sachez que pour certains, la décision de vivre en milieu minoritaire n'est pas un choix facile. Ils sont probablement dans l'Ouest parce qu'ils ont besoin d'un emploi. D'autres sont en milieu minoritaire parce que ce choix est axé sur leur style de vie, leur famille peut-être. D'autres encore sont nés en milieu minoritaire et ont vécu toute leur vie en français. Le dénominateur commun de ces milliers de francophones, c'est qu'ils choisissent de vivre leur francophonie là où ils le veulent, que ce soit en Alberta, au Yukon, au Nouveau-Brunswick ou ailleurs. C'est leur choix et c'est leur droit.

Il est important de se rappeler que ces francophones contribuent à l'économie des provinces et à celle du Canada. Plusieurs font face à des défis linguistiques tous les jours, que ce soit au travail, chez le médecin ou dans leurs interactions avec les gouvernements provinciaux.

Le gouvernement du Canada appuie les francophones depuis longtemps au moyen d'initiatives et de programmes comme la feuille de route pour la dualité linguistique ou la mise en oeuvre du Fonds d'habilitation pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Des organismes comme le CDEA et le RDEE Canada continuent à appuyer les francophones et le gouvernement du Canada dans l'offre de services à cette population. Il est primordial que le gouvernement du Canada continue de cette façon, ce qui permettra aux Canadiens vivant en situation linguistique minoritaire de s'épanouir et de contribuer considérablement à l'économie canadienne.

J'ai avec moi des pochettes d'information, qui sont seulement en français, au cas où des membres du comité aimeraient en avoir une copie.

Je vous remercie de votre attention et de votre intérêt.

• (0855)

**Le président:** Merci, monsieur Tremblay.

Je donne maintenant la parole à M. Therrien, le représentant du Conseil de la coopération de la Saskatchewan.

**M. Robert Therrien (directeur général, Conseil de la coopération de la Saskatchewan):** Je vous remercie, monsieur le président.

J'aimerais vous remercier de m'avoir invité à comparaître devant vous au nom du Conseil de la coopération de la Saskatchewan, ou CCS, alors que vous entamez une étude sur le développement économique des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Le CCS, qui a été fondé en 1947, est l'organisme mandaté par la communauté fransaskoise pour s'occuper du développement économique et coopératif à l'échelle de la province. Nous sommes membres du RDEE Canada et de Coopératives et mutuelles Canada, qui était précédemment le Conseil canadien de la coopération et de la mutualité. Nous faisons également partie des Organisations francophones à vocation économique de l'Ouest canadien, comme mon collègue vient de le souligner.

Il y a d'autres organismes francophones dans la province qui offrent des programmes et des services dans divers secteurs d'activité. Nous collaborons régulièrement et étroitement avec ces organismes afin d'éviter le redoublement des services offerts à la communauté et de maximiser les ressources mises à notre disposition.

À cet effet, il y a un an, nous avons signé un protocole d'entente avec notre organisme porte-parole, l'Assemblée communautaire fransaskoise, qui est membre de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, pour nous doter d'outils afin d'être plus efficaces dans la prestation de services à nos communautés et de bien définir les rôles et responsabilités de chacun de nos organismes.

Nous bénéficions aujourd'hui du financement provenant de quatre ministères fédéraux pour donner des services directs à la communauté, ce dont je vous remercie beaucoup. Ces ministères sont les suivants: Diversification de l'économie de l'Ouest Canada; Emploi et Développement social Canada — auparavant RHDCC —, au moyen du Fonds d'habilitation pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire; Patrimoine canadien, au moyen du programme Jeunesse Canada au travail dans les deux langues officielles, et ce, pour les régions des Prairies et du Grand Nord, la Saskatchewan, le Manitoba, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut; finalement, Citoyenneté et Immigration Canada, qui fournit de l'aide aux employeurs et aux chercheurs d'emploi.

Étant donné que notre population francophone est très dispersée, nous avons quatre points de service en province pour être plus près de cette population. Nous faisons tout de même face à certains défis, malgré l'effort de décentralisation de notre personnel.

Comme vous l'avez sans doute déjà entendu, notre économie provinciale est très forte, et selon les prévisions, elle continuera à croître. Le taux de chômage de la province est, pour le moment, le plus bas au pays, et ce, de mois en mois, en concurrence avec la province voisine, l'Alberta.

Les secteurs de la construction et de la production sont en pleine croissance en ce moment et génèrent beaucoup d'emplois dans la province. Le secteur minier et l'industrie du pétrole connaissent également une période de croissance et de développement dans différentes parties de la province. Le secteur agricole, bien qu'il ne soit plus le principal moteur économique de la province, est en changement constant et contribue à l'économie de la province.

Nous connaissons une période de croissance et une certaine stabilité prometteuse pour l'avenir, mais où se situent les francophones dans cette économie?

Notre population est dispersée. Selon le Recensement de 2011, 16 280 personnes ont le français pour langue maternelle, ce qui représente seulement 1,6 % de la population globale de la province. Selon ce même recensement, environ 47 000 personnes comprennent le français en Saskatchewan. Environ 65 % des francophones se trouvent en milieu urbain, contre 35 % en milieu rural.

Selon les données, la population fransaskoise a le taux de vieillissement de la population le plus élevé de toutes les communautés francophones en situation minoritaire au pays. La majorité des francophones en Saskatchewan se retrouvent dans l'administration publique et le secteur des ventes et des services. En milieu rural, ils se trouvent principalement dans le secteur agricole.

Malgré nos quatre points de prestation de services en province, nous avons tout de même des distances élevées à parcourir pour desservir nos communautés en milieu rural. Cela contribue à un manque de soutien continu et en temps opportun, de même qu'à une inefficacité de l'utilisation du temps de notre personnel, en plus de ralentir le développement dans certains cas, car nos employés ne sont pas présents continuellement dans les communautés.

Nous nous retrouvons encore aujourd'hui à ne pas pouvoir offrir les mêmes services que nos homologues anglophones, les *Community Futures*. Depuis maintenant plus de 20 ans, chaque membre de ce réseau anglophone a un fonds d'investissement pour appuyer le développement d'entreprises. Nous pouvons encadrer les futurs entrepreneurs jusqu'à un certain point, mais dès qu'il y a un besoin de financement, nous devons les diriger vers un fournisseur anglophone.

● (0900)

Selon le dernier recensement, il y a eu une augmentation de la population francophone en Saskatchewan. Malgré cela, nous observons que la population immigrante et la population migrante, provenant souvent des plus grands centres de l'Est du pays, ont de la difficulté à s'intégrer au marché du travail. Souvent, par désespoir, ces gens tentent de se lancer en affaires alors que ce n'était pas leur première intention.

Étant donné que nous sommes le seul organisme francophone en province qui offre ce service, notre personnel est parfois engagé dans un processus d'appui avec ces clients qui n'arrivent pas à se lancer en affaires.

Aujourd'hui, j'ai quelques recommandations à soumettre.

Tout d'abord, nous aimerions que certains programmes destinés aux francophones fassent preuve de flexibilité afin de répondre aux besoins propres à la communauté. Nous sommes conscients de l'existence de l'Initiative de développement économique dans la feuille de route. Cependant, elle est définie selon les critères des ministères et ne répond pas tout le temps aux besoins des communautés.

J'aimerais aussi que l'on puisse profiter de la valeur ajoutée de la francophonie, comme l'indiquait la dernière étude menée par le Conference Board du Canada. Cela permettrait une meilleure exploitation des spécialités d'entreprises du Québec et du reste du Canada.

Enfin, j'aimerais que l'on s'assure que toutes les ententes entre le Canada et les provinces où il y a une dévolution de pouvoirs et de responsabilités contiennent une clause qui engage les provinces à contribuer au développement de la francophonie.

Je vous remercie de m'avoir écouté.

**Le président:** Merci, monsieur Therrien.

[Traduction]

Nous avons maintenant M. Buck et M. Myers de la Corporation d'employabilité et de développement économique communautaire.

**M. John Buck (directeur général, Corporation d'employabilité et de développement économique communautaire):** Bonjour, monsieur le président, monsieur Godin et madame St-Denis, les vice-présidents, membres du comité, mes chers collègues, mesdames et messieurs.

Nous vous remercions d'avoir invité la CEDEC à témoigner devant ce comité sur un sujet aussi important que le développement économique des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) au Canada.

En tant que chef de file et moteur de développement économique communautaire et d'employabilité, la CEDEC stimule l'innovation économique afin de bâtir des communautés prospères, confiantes et tournées vers l'avenir grâce à l'expertise et aux connaissances qu'elle partage et aux partenariats qu'elle établit. La CEDEC est le seul organisme au Canada à oeuvrer pour la communauté anglophone en situation minoritaire et le seul organisme dont le mandat consiste à

soutenir le développement économique communautaire et l'employabilité.

Les processus de planification communautaire élaborés par la CEDEC posent le fondement de l'engagement des citoyens, des entrepreneurs et des partenaires dans le but de découvrir des projets économiques viables et les faire progresser. Cette importante étape fournit une structure solide pour permettre de mobiliser des investissements qui généreront des emplois et qui permettront l'expansion des entreprises.

Partout au Québec, la CEDEC travaille avec de nombreuses collectivités afin d'accroître le développement économique communautaire servant à engager les partenaires et les intervenants et à mobiliser des investissements directs pour réaliser des projets économiques locaux.

Ces plans de développement économique communautaire font partie intégrante de notre plan stratégique global, où sont mis en évidence des résultats mesurables qui auront un effet positif sur les communautés et l'économie. Ces efforts augmentent la prospérité économique, une des priorités établies par le Quebec Community Groups Network dans son document établissant ses priorités stratégiques.

Voici quelques courts exemples qui me permettront d'illustrer mes propos.

En Gaspésie, en face de la circonscription électorale de M. Godin, la CEDEC a négocié des partenariats au sein de la CLOSM et de la communauté linguistique majoritaire qui permettront d'atteindre un objectif commun, soit la revitalisation des communautés. Près de 2 millions de dollars en investissement ont été mobilisés. Il s'agit là d'une somme dont profitent directement les communautés où la présence d'anglophones est considérable, sans compter que ces investissements sont le fruit d'une collaboration directe avec le Committee for Anglophone Social Action, divers centres locaux d'emploi et six municipalités. Plus de 90 % de ces investissements proviennent de sources non fédérales.

Ces investissements profitent directement à l'ensemble de la collectivité, puisque nous cernons et poursuivons des possibilités économiques communes, comme le tourisme et les exigences du marché du travail.

Aux Îles-de-la-Madeleine, un plan de développement touristique en plusieurs phases pour Grosse-Île mobilise des partenaires, dont le Council for Anglophone Magdalen Islanders et la municipalité, pour soutenir l'économie qui dépend largement de l'industrie instable de la pêche.

Considérant le tourisme comme un moyen de diversifier l'économie, cet exemple démontre la façon dont les CLOSM occupent une position stratégique pour compléter le Plan d'action économique du Canada et ainsi soutenir plus de 157 000 entreprises et 608 000 emplois dans l'industrie touristique canadienne.

Ces communautés entrepreneuriales soutenues par des plans de développement économique communautaire ont produit de nouvelles possibilités économiques et des emplois intéressants. Ces entreprises requièrent du soutien pour réussir et devenir des moteurs de création d'emplois, de croissance économique et d'innovation.

La CEDEC, qui a profité d'investissements mobilisés auprès de l'Initiative de développement économique, mobilise également des partenaires, des ressources et de l'information pour soutenir directement plus de 1 000 petites entreprises à l'échelle du Québec afin qu'elles prospèrent et créent des emplois.

Nous reconnaissons l'importance de leur travail, car les petites et moyennes entreprises représentent 98 % des entreprises, emploient 48 % des travailleurs canadiens et comptent pour 30 % du PIB.

La communauté anglophone du Québec est très entrepreneuriale et bilingue, faisant d'elle un avantage concurrentiel pour notre économie. Nous avons maintenant les preuves des avantages du bilinguisme grâce à une étude réalisée récemment par le Conference Board du Canada, intitulée « Le Canada, le bilinguisme et le commerce », qui a été commandée par la CEDEC et le RDÉE Canada, avec l'appui financier d'Industrie Canada.

Le premier Plan canadien de développement économique des communautés de langue officielle en situation minoritaire offrira une structure nationale basée sur des faits et un environnement favorisant les petites entreprises. Il leur permettra également d'élargir leur réseau de relations et de créer des partenariats au sein et entre les CLOSM.

C'est un point tournant pour l'économie. Les CLOSM offrent quelques-unes des possibilités économiques les plus sous-utilisées au pays. Elles établissent ainsi des relations entre elles et se mobilisent pour contribuer à la prospérité économique du Canada grâce à des moyens nouveaux et innovateurs. Travaillant solidairement avec le RDÉE Canada et son réseau canadien, nous promovons cette possibilité novatrice à la grandeur du Canada dans le but d'engager les intervenants du secteur privé, des communautés, des organismes oeuvrant dans le secteur économique et tous les ordres de gouvernement.

Nous espérons que notre analyse pourra s'avérer une précieuse source d'information pour le comité dans son étude et qu'elle l'aidera à formuler des recommandations sur la façon d'exploiter le plein potentiel de croissance économique et de création d'emplois que possèdent les CLOSM.

Nous avons quelques recommandations.

● (0905)

Premièrement, le Fonds d'habilitation pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire est un puissant levier d'investissement dans le développement économique communautaire qui profite aux collectivités dans leur ensemble. Nous recommandons fortement que le gouvernement du Canada maintienne cet important investissement pour s'assurer que la communauté anglophone viable et prospère contribue à l'économie canadienne.

Deuxièmement, la CEDEC demande aux dirigeants du gouvernement fédéral de déployer les efforts nécessaires pour obtenir les commentaires de tous les intervenants des CLOSM du Québec dans le but d'élaborer une politique saine et des programmes efficaces qui permettront aux communautés de s'appuyer sur leur grand potentiel économique, plutôt que de mettre uniquement l'accent sur ses besoins et ses lacunes.

Troisièmement, il nous faut des données ciblées et actuelles sur la situation économique des CLOSM, de même que sur l'incidence qu'elles ont sur l'économie canadienne. Le gouvernement et les communautés elles-mêmes ne sont donc pas en mesure d'instaurer des politiques et des programmes en toute connaissance de cause. Le gouvernement du Canada devrait investir davantage dans la recherche sur la situation et le potentiel économiques des CLOSM.

Finalement, le gouvernement du Canada doit reconnaître l'énorme potentiel de croissance économique et de création d'emplois des CLOSM du Canada, un potentiel qui est nettement sous-estimé. Investir dans le développement économique et le développement des ressources humaines des CLOSM du Canada ne devrait pas être vu

comme une obligation législative, mais comme une importante contribution à la prospérité à long terme du Canada.

Merci beaucoup.

**Le président:** Merci, monsieur Buck.

[Français]

Maintenant, c'est au tour de M. Léger, du Réseau de développement économique et d'employabilité Canada.

**M. Jean Léger (directeur général, Réseau de développement économique et d'employabilité (RDEE) Canada):** Merci, monsieur le président.

Je remercie les membres du comité de nous avoir invités ici ce matin.

Je m'appelle Jean Léger. Je suis directeur général du Réseau de développement économique et d'employabilité du Canada, mieux connu sous le nom de RDEE Canada. Le président du conseil d'administration, M. Gilles Lanteigne, du Nouveau-Brunswick, devait être avec nous ce matin. Toutefois, étant donné la météo qui n'a pas été très clémente dans les Maritimes hier, il n'a pu être parmi nous ce matin.

Je vais débiter par un bref historique du RDEE Canada et je vais ensuite vous montrer les fruits qui ont été récoltés jusqu'à présent par notre organisation, qui est, selon nous, un véritable moteur économique pour notre pays. Comme mes prédécesseurs, je conclurai par quelques recommandations afin d'assurer le plein épanouissement économique des communautés francophones et acadienne du Canada.

Le RDEE Canada a été créé en 1997. L'intention de départ était d'organiser le développement économique dans l'ensemble des communautés francophones et acadienne au pays, à l'exclusion du Québec.

Plus précisément, le Réseau de développement économique et d'employabilité du Canada assure la mobilisation, la collaboration et la cohérence des actions dans le but d'amener les communautés francophones à contribuer pleinement à la prospérité du Canada.

Le RDEE Canada tire sa force et son inspiration de l'ensemble de son vaste réseau pancanadien. Chaque province et territoire du Canada, à l'exception du Québec, est riche d'un organisme membre du RDEE Canada. Vous avez eu la chance d'entendre ce matin deux représentants de ces organismes, soit le Conseil de développement économique de l'Alberta et le Conseil de la coopération de la Saskatchewan. Les membres du RDEE Canada sont issus directement des communautés francophones et acadienne du pays. Des gens d'affaires de divers horizons se côtoient au sein de ses organismes pour la mise en place dans les communautés d'une économie solide et, bien sûr, durable.

Les membres du conseil d'administration du RDEE Canada sont tous des entrepreneurs et des gens d'affaires actifs dans leurs milieux respectifs. Ils viennent de l'ensemble des provinces et territoires, à l'exception du Québec. Ce sont des bénévoles actifs dans leur communauté qui ont choisi de vivre notre Canada en français. En réalisant ce tour de force, ils permettent à d'autres francophones et Acadiens de faire de même. En créant des emplois, ils contribuent à la prospérité de notre pays et portent fièrement le drapeau de nos valeurs de dualité linguistique en permettant au français de prospérer et de se déployer avec vigueur.

Au RDEE Canada, nous avons quatre enjeux principaux sur lesquels nous travaillons ardemment.

Le premier enjeu est la francophonie économique canadienne. Il s'agit de faire en sorte que cette francophonie de l'est à l'ouest, en passant par le nord, travaille ensemble et que nos entrepreneurs francophones travaillent ensemble. On voit ici également les liens avec les francophones du Québec.

Nous avons également un autre enjeu, qui est l'immigration économique. Il consiste entre autres à sensibiliser les employeurs à l'embauche des immigrants et également, bien sûr, à inviter des immigrants à s'établir dans nos communautés.

L'enjeu du tourisme représente un excellent potentiel pour la francophonie canadienne. Il s'agit d'accroître le produit touristique francophone ainsi que de valoriser son rayonnement à l'échelle nationale, mais aussi internationale. Cela devient en quelque sorte une valeur ajoutée pour notre pays.

Le quatrième enjeu est l'économie verte. Il faut faire en sorte que nos entreprises et nos communautés fassent le virage vert dans une perspective de développement durable.

À ces quatre enjeux globaux s'ajoutent certains enjeux plus sectoriels. Je n'en nommerai que quelques-uns, soit deux enjeux clés pour les communautés francophones.

Il s'agit tout d'abord de la main-d'oeuvre. Cet enjeu met souvent en lumière les disparités entre les besoins des entreprises et les compétences qu'elles recherchent, et la disponibilité de la main-d'oeuvre. Il faut orienter nos jeunes vers des secteurs porteurs dans nos différentes régions.

Un autre enjeu nous guette, tant les francophones que les anglophones, et c'est celui de la relève entrepreneuriale. L'évolution de la propriété des entreprises dans les CLOSM devient un enjeu primordial pour la pérennité des entreprises, mais aussi des communautés. On peut s'imaginer les conséquences de perdre une entreprise dans une communauté rurale francophone. Évidemment, cela suscite un effritement de la démographie et du dynamisme économique.

● (0910)

Le RDEE Canada et ses membres ont eu des résultats concrets et mesurables. Le RDEE Canada a confié à la firme Ronald Bisson et associé.e.s le mandat de mesurer l'influence qu'il a exercée de 2009 à 2012. Voici quelques exemples de nos contributions.

Grâce au Fonds d'habilitation pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire, qui sert de levier et qui encourage le secteur privé ainsi que les ministères provinciaux et fédéraux à participer d'une façon concrète, notre réseau a versé 100 millions de dollars dans l'économie canadienne au cours de ces trois années. Il a ainsi contribué à la création de 3 700 emplois directs et indirects.

À titre indicatif, chaque année, les membres du RDEE Canada appuient 20 000 entrepreneurs au moyen de différentes activités. Nous voulons aller encore plus loin et maximiser davantage l'influence de nos actions. Justement, de ce côté, nous souhaitons établir un plan canadien de développement économique des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Comme vous pouvez le constater, grâce au fonds d'habilitation, nous avons accompli différentes actions qui ont eu une grande incidence.

Fort de ses réussites et de la confirmation de l'importance économique du fait français pour les Canadiens et pour les Canadiennes, le RDEE Canada a entrepris une consultation inclusive

et d'envergure nationale, en collaboration avec ses collègues anglo-québécois de la CEDEC, afin d'engager dans le plan tant les acteurs économiques que les acteurs communautaires et d'ainsi susciter une collaboration autour de projets concrets.

Nous ne cherchons pas nécessairement à rester dans les stratégies, mais plutôt à nous engager dans des projets concrets. Je peux vous annoncer que 1 200 personnes ont répondu à un sondage en ligne, ce qui nous a donné un bon aperçu des préoccupations économiques de nos communautés des quatre coins du pays, incluant le Québec.

Je terminerai par quelques recommandations.

Vous avez peut-être constaté qu'il se fait peu de recherche sur le développement économique ou sur l'économie des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Nous recommandons que l'on puisse effectuer, par l'entremise de l'Initiative de développement économique d'Industrie Canada, davantage de recherche sur le développement économique des CLOSM.

Nous recommandons également de consulter les communautés et d'engager avec elles un dialogue ouvert en vue d'assurer une meilleure efficacité des investissements du gouvernement fédéral, en ce qui a trait aux sommes définies dans la feuille de route, avec l'appui du Plan canadien de développement économique des CLOSM que nous sommes en train d'élaborer.

Enfin, nous recommandons de poursuivre et de renforcer les investissements dans le fonds d'habilitation d'Emploi et Développement social Canada afin que les communautés francophones et acadiennes puissent continuer de contribuer à l'économie de notre pays, de créer des liens avec d'autres ministères et agences du gouvernement fédéral, les provinces et le secteur privé, et d'exercer une influence sur eux.

Alors voilà, monsieur le président. C'est ainsi que je termine ma présentation.

● (0915)

**Le président:** Merci.

Nous avons maintenant une heure et demie pour des questions et commentaires, étant donné que M. Godin présentera sa motion mardi prochain.

Monsieur Godin, vous avez la parole.

**M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD):** Merci, monsieur le président.

Je souhaite la bienvenue à tous au Comité permanent des langues officielles. L'étude que nous faisons est importante pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire au Canada. Le sujet de cette étude nous a été soumis par le gouvernement.

Au cours de mes voyages au Canada, j'ai eu l'occasion de rencontrer des groupes de langue officielle en situation minoritaire qui disaient avoir besoin d'aide. Espérons que notre étude contribuera à améliorer leur situation.

Notre groupe s'est partagé les différentes questions. Soyez assurés que si je ne vous pose pas une certaine question, une autre personne le fera. J'apprécie qu'on ait pu ajouter 15 minutes à la période de questions. C'est important de recueillir vos commentaires.

Monsieur Léger, du RDEE Canada, vous avez mentionné dans votre présentation que plusieurs intervenants dans le domaine des langues officielles vous avaient fait part d'un manque de documents de recherche sur la réalité économique des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Comment un plan canadien de développement économique des communautés de langue officielle en situation minoritaire pourrait-il remédier à cette situation? J'aimerais que vous me répondiez aussi brièvement que possible, puisque j'aurai d'autres questions à vous poser.

**M. Jean Léger:** Certainement, monsieur Godin.

Comme je l'ai dit plus tôt, 1 200 personnes ont répondu à la consultation pancanadienne que nous avons tenue. Les réponses nous ont permis de cibler des secteurs clés dans lesquels il faut particulièrement travailler. Cependant, pour la plupart de ces secteurs, il n'y a pas nécessairement de recherche propre aux communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Je travaille au RDEE Canada depuis deux ans, et je peux confirmer qu'il y a très peu de recherche. Presque tout est à faire. Le RDEE Canada a réalisé quelques études, dont celle qui se trouve dans votre document.

Comme je l'ai dit plus tôt, il serait intéressant que l'Initiative de développement économique d'Industrie Canada, que l'on retrouve dans la Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018, permette de mettre davantage l'accent sur les recherches relatives au développement économique.

● (0920)

**M. Yvon Godin:** J'aimerais aborder un autre point. Des études ont été menées, et il semble qu'il existe plusieurs plans de développement économique qui touchent les communautés francophones en situation minoritaire. Il y a entre autres le Plan de développement global qui est élaboré dans chaque communauté, le Plan stratégique communautaire ainsi que le plan d'action intégré issu du Forum pancanadien sur le développement économique en francophonie canadienne de 2012. Cette importante étude a été réalisée et un plan a été proposé.

Le RDEE Canada et la CEDEC ont récemment lancé des consultations qui vont mener à un autre plan de développement économique.

Pourquoi ne concentrez-vous pas vos efforts sur la mise en œuvre des plans qui existent déjà et qui ont été formulés par les communautés? Pour être franc avec vous, je vous dirai que quelque chose ne fonctionne pas. Pourquoi ne pas travailler ensemble?

**M. Jean Léger:** Un des plans dont vous parlez, soit le Plan stratégique communautaire, date de 2008. Il a donc maintenant un certain âge. En ce qui a trait au plan intégré qui a été conçu à Gatineau en 2012, il insistait beaucoup sur les politiques publiques et incluait les francophones du Québec. C'était beaucoup axé sur l'influence des politiques publiques.

Pour notre part, le plan que nous souhaitons concevoir est davantage centré sur les projets porteurs et les projets qui répondent aux besoins des entrepreneurs ainsi que du secteur privé. Quand nous avons élaboré la méthodologie de notre plan, nous voulions surtout recueillir les commentaires des gens d'affaires. Le plan de Gatineau, pour sa part, visait davantage le secteur gouvernemental et institutionnel et, dans une moindre mesure, le secteur privé. Il n'allait pas suffisamment loin quant à la détermination des besoins concrets des entreprises et des gens d'affaires.

**M. Yvon Godin:** Monsieur Léger, avez-vous consulté la FCFA et le QCGN?

**M. Jean Léger:** Oui. Je ne pourrais pas parler pour le QCGN, étant donné que c'est davantage du côté anglophone...

**M. Yvon Godin:** Mais vous disiez avoir discuté avec des gens du Québec. Je pensais qu'il s'agissait du QCGN.

**M. Jean Léger:** Non, il s'agissait de la FCFA. Nous faisons partie du Forum des leaders. La FCFA a en effet été consultée. J'ai même rencontré les gens de son bureau de direction au sujet de ce processus. D'ici la fin d'avril, nous tiendrons en outre des consultations particulières auprès de la FCFA et de ses membres.

Il y a eu une situation où la FCFA n'a pas été impliquée, et c'est peut-être ce qui cause un genre de malaise avec cet organisme. C'est lorsque nous avons mis sur pied un comité consultatif pour déterminer les paramètres du plan. Nous voulions nous concentrer sur des organismes et des intervenants économiques. Or la FCFA, plutôt que d'être un intervenant économique, est davantage un intervenant communautaire, et un très important, d'ailleurs.

Nous voulions aussi réunir des représentants du gouvernement, donc des gens de la fonction publique, pour que notre plan cadre bien avec le Plan d'action économique du Canada, en particulier, qui est un plan du gouvernement extrêmement important, et avec le plan d'action pour les langues officielles.

Le mandat de ce comité était vraiment de bien arrimer tout ça au plan que nous étions en train de concevoir.

**M. Yvon Godin:** Merci.

Je vais devoir passer maintenant à mon ami de l'Alberta.

Vous dites que des francophones vont en Alberta et y restent par la suite. Ne videz pas l'Acadie, s'il vous plaît.

Chez nous, il y a des gens qui aimeraient aller travailler en Alberta. En effet, des femmes me téléphonent pour me dire qu'elles aimeraient aller travailler dans des chantiers là-bas, pour faire le nettoyage des chambres ou un autre travail du genre. Or les gens là-bas font venir des travailleurs temporaires de l'étranger qui ne parlent même pas le français ou l'anglais, donc aucune des langues de notre pays, pour faire ce genre de travail.

Une fois que ces personnes ont travaillé en Alberta, il est possible qu'elles puissent y rester. Beaucoup de travailleurs étrangers y vont, par contre nos gens n'ont pas cette chance. Je suis en train de monter un dossier là-dessus parce que, selon moi, ça va même à l'encontre des lois de notre pays.

● (0925)

**M. Marc S. Tremblay:** Quelle est votre question?

**M. Yvon Godin:** Travaillez-vous avec des groupes qui essaient de faire venir des francophones du Québec, du Nouveau-Brunswick ou de l'Acadie qui autrement n'ont pas la chance de travailler en Alberta?

**M. Marc S. Tremblay:** Tout à fait. Le Conseil de développement économique de l'Alberta est un acteur important dans ce domaine. Tous les jours, nous recevons des demandes d'information sur les emplois disponibles de la part de Canadiens et d'immigrants qui veulent s'installer au Canada.

Nous travaillons étroitement avec les centres d'emploi francophones comme Accès Emploi, à Edmonton, ou Connexion Carrière, à Calgary. Il y a même un centre d'emploi à Grande Prairie qui est géré par l'ACFA régionale de Grande Prairie. Nous dirigeons vers celui-ci des gens qui nous appellent.



C'est un défi assez important. Effectivement, certains travailleurs étrangers peuvent prendre la place de certains Canadiens en occupant certains emplois. Cela dit, les Canadiens qui parlent français et anglais ont souvent une place. Il est vrai qu'il y a des travailleurs étrangers, cependant, dans la plupart des cas en Alberta, il faut parler anglais pour obtenir un emploi.

**M. Yvon Godin:** Honnêtement, je ne suis pas d'accord avec vous, et je vais le prouver.

**M. Marc S. Tremblay:** Pour pouvoir s'établir et vivre en Alberta, il faut souvent parler anglais. Les francophones qui viennent en Alberta demeurent longtemps sans emploi. Ils ont de la difficulté à trouver un emploi en raison de leur faible niveau de compétence en anglais. On peut les aider en leur offrant des cours d'anglais.

Oui, certains travailleurs étrangers viennent travailler en Alberta, mais ce n'est pas quelque chose que nous pouvons influencer directement. Un membre de notre association embauche des Philippins parce que c'est facile pour lui d'aller les chercher.

**Le président:** Merci.

Monsieur Gourde, vous avez la parole.

**M. Jacques Gourde (Lotbinière—Chutes-de-la-Chaudière, PCC):** Les Philippins parlent-ils plus anglais que les francophones qui arrivent en Alberta?

**M. Marc S. Tremblay:** Ils travaillent dans des restaurants et ils offrent un service à la clientèle. Ils parlent donc l'anglais.

**M. Jacques Gourde:** On pourra vérifier ça, monsieur Godin.

Il doit y avoir des exemples dont on peut s'inspirer. Vous êtes sur le terrain et vous avez peut-être vu de bons échanges. Ce genre d'histoires peut nous apporter beaucoup. Souvent, ce sont les mêmes ingrédients qui mènent au succès. Quels sont-ils, d'après vous?

**M. Marc S. Tremblay:** Me posez-vous la question à moi?

**M. Jacques Gourde:** Je la pose à vous quatre.

**M. Marc S. Tremblay:** Il y a plusieurs histoires de succès. Des gens viennent s'établir en Alberta pour y démarrer une entreprise. Nous avons 200 membres qui sont soit des Franco-Albertains, soit des gens de l'extérieur. Il y a aussi des compagnies qui viennent d'ailleurs. Certaines entreprises québécoises viennent s'établir en Alberta.

Par exemple, le Groupe Cossette, une compagnie d'électriciens, a signé avec Cenovus Energy de gros contrats de centaines de milliers de dollars dans les régions de Bonnyville et de Fort McMurray. De grandes compagnies viennent s'établir en Alberta et embauchent des francophones et des anglophones, contribuant ainsi à l'économie albertaine.

**M. Robert Therrien:** En Saskatchewan, lorsqu'on travaille avec des communautés francophones, c'est-à-dire là où il y a une majorité de francophones ou, du moins, une présence francophone, on oublie parfois que ça profite à la communauté tout entière, tant aux anglophones qu'aux francophones. Je peux vous donner quelques exemples.

Dans une petite communauté de 500 personnes, nous avons contribué à mettre sur pied un centre pour aînés offrant des soins de santé de premier, deuxième et troisième niveau en province. Cela a créé huit emplois permanents, en plus des emplois générés pendant la période de construction.

Dans une autre communauté, nous sommes en train de mettre sur pied un centre semblable, ce qui va créer une dizaine d'emplois et à

peu près 70 autres pendant la période de construction. Cela va profiter à toute la communauté.

Nous avons aussi aidé une communauté dans le sud-ouest de la province à créer un centre d'urgence qui dessert une région. Notre employé a contribué à mettre sur pied ce centre qui comprend un service ambulancier et un service incendie. Ces cinq emplois ont été générés dans une communauté d'environ 400 personnes.

Ça ne semble pas beaucoup, mais il faut garder à l'esprit que nous travaillons avec des microentreprises. En Saskatchewan, les grandes entreprises qui portent un nom français comme Bourgault Industries peuvent compter quelque 2 000 employés. Or comme nous comptons sur cinq ou six employés pour offrir des services à des entreprises, ces grandes entreprises n'ont pas vraiment besoin de notre aide. Par contre, nous pouvons les aider à trouver de la main-d'oeuvre, entre autres choses.

En ce qui concerne les entrepreneurs, ça varie. Je peux vous donner des exemples. Dans notre région, il y a une crise dans le secteur des services de garde. Il manque de places dans les centres de la petite enfance. Nous avons contribué à la mise sur pied de garderies.

Nous offrons des services variés. Nous avons aidé un entrepreneur à lancer un projet de motel, d'hôtel-restaurant, ce qui a permis de créer une quinzaine d'emplois.

● (0930)

**M. Jacques Gourde:** Au fond, le dénominateur commun, c'est l'entrepreneuriat.

**M. Robert Therrien:** Oui.

**M. Jacques Gourde:** Je vais donner la chance aux autres témoins de répondre.

[Traduction]

**M. John Buck:** Absolument.

Merci de me poser la question. C'est une bonne question. J'ai eu à la fois le plaisir et le défi d'essayer d'en choisir quelques-uns parmi tant d'autres, alors si vous me le permettez, je vais vous donner deux exemples qui me semblent particulièrement pertinents, et aussi deux pour lesquels il existe des études de cas qui pourraient être utiles au comité lorsqu'il devra formuler ses recommandations.

Un de ces exemples me tient à coeur et c'est près de chez moi, c'est-à-dire Campbell's Bay. C'est juste au bout du chemin à partir d'ici, de la région de l'Outaouais. Si vous avez la chance d'y aller, c'est à environ une heure de route, le long de la rivière. C'est un bel endroit à visiter.

Dans les années 2000, vu le climat économique, les industries primaires de Campbell's Bay en ont vu de toutes les couleurs. C'est un problème commun à toutes les CLOSM du pays. L'industrie du bois d'oeuvre a été dévastée. Des centaines d'emplois ont été perdus. Quand les choses allaient encore bien, Campbell's Bay comptait plus de 1 200 habitants. Après la fermeture de plusieurs établissements dans la région, il n'y avait tout simplement plus d'emploi pour la population. Ceux qui sont restés étaient confinés au chômage ou à trouver des emplois qui les forçaient à quitter la région ou à s'en éloigner considérablement.

Nous avons commencé à travailler avec Campbell's Bay en 2004. Je prends cet exemple, parce que je crois qu'il illustre bien qu'il faut parfois du temps pour atteindre son but. Nous avons engagé la collectivité grâce à des activités de développement économique communautaire afin de déterminer quels étaient les atouts de la région, de voir les possibilités et les acquis, et de miser là-dessus non seulement pour inspirer le changement, mais aussi pour créer des conditions viables permettant aux gens de bien vivre et de prospérer.

Au fil du temps, nous avons vu plusieurs belles initiatives prendre forme. Un exemple très concret de cela est une activité annuelle appelée « Bikes in the Bay ». Des citoyens de la région étaient des amateurs de moto et ont décidé de créer un festival. Chaque année, il attire des gens de la région, mais aussi de toute l'Amérique du Nord. Pour une petite collectivité de 600 personnes, c'est quelque chose. Le festival attire des milliers de motocyclistes dans ce secteur tout près de la région de l'Outaouais.

Ce genre d'initiative ne suffit pas pour créer une économie durable. Cependant, le festival, qui en est à sa sixième ou septième édition, génère des revenus de plus de 50 000 \$ par année, que la municipalité réinvestit directement dans la collectivité, les terrains de jeux, les technologies et différents établissements.

Ce festival est donc devenu une inspiration. Voyant cela, les gens découvrent leur fibre entrepreneuriale. Ils tirent profit de cela et s'engagent dans des industries durables.

De plus, pour se rendre à Campbell's Bay, les gens passent souvent par Ottawa. C'est à 100 km à l'ouest d'Ottawa. Nous travaillons avec la région du Pontiac, elle aussi touchée par des difficultés économiques, afin d'élaborer un profil régional qui s'appuiera sur le tourisme. On tâchera d'attirer des gens et de produire une économie durable.

Monsieur Gourde, j'aime cet exemple, car je crois qu'il ne s'agit pas uniquement d'une possibilité économique, mais aussi d'un événement qui a changé du tout au tout le mode de vie des habitants de la région. Quand nous avons commencé à travailler avec eux, ils étaient dévastés et désespérés, et dans bien des cas sans emploi. Je crois qu'il s'agit aujourd'hui d'une collectivité inspirée qui pense à son avenir et qui le planifie de façon très stratégique.

• (0935)

**Le président:** Merci beaucoup.

[Français]

Je vous prie d'être bref, monsieur Léger.

**M. Jean Léger:** Je le serai.

Je vous remercie de votre question, monsieur Gourde.

Il y a environ un an et demi, j'ai participé à la Conférence de Montréal. C'est un grand forum économique international extrêmement important pour notre pays. On y retrouve les présidents de grandes banques ainsi que des représentants d'organisations comme le Fonds monétaire international et l'OCDE. J'ai vérifié l'information dispensée par les exposants qui y participaient et j'ai constaté que chaque pays participant présentait ses avantages économiques.

Comme ambassadeur de l'économie des communautés francophones et acadienne, je me suis dit qu'il fallait un outil pour présenter l'économie de ces communautés un peu partout au pays. Nous avons préparé un document intitulé « INVESTIR ENTREPRENDRE RÉUSSIR — Survol des avantages économiques des communautés francophones et acadienne », qui présente nos provinces et territoires ainsi que les secteurs économiques porteurs et les programmes de financement qui pourraient aider les entreprises à démarrer.

À un moment donné, je me suis servi de cet outil lors de ma participation à une activité qui s'appelle Destination Canada à Paris et à Bruxelles. À la demande de l'ambassade du Canada à Paris, j'ai fait une présentation à des gens intéressés à investir ou à démarrer une entreprise au Canada. J'ai pu leur présenter mon document. Il y avait environ 600 personnes intéressées à démarrer une entreprise et à investir au Canada. Nous avons conçu une banque de données dans laquelle les gens intéressés à investir et à démarrer une entreprise dans nos communautés ont versé leurs informations. Des gens étaient intéressés à acheter des restaurants au Manitoba, par exemple, ou à investir 300 000 \$ ou 400 000 \$ dans nos communautés.

Il y a là un potentiel extrêmement important, et nous voudrions amener ces initiatives à une autre étape. C'est une histoire de succès qui pourrait s'appliquer à nos communautés francophones et acadienne et leur apporter de l'argent.

**Le président:** Merci.

Madame St-Denis, c'est à vous.

**Mme Lise St-Denis (Saint-Maurice—Champlain, Lib.):** Tout d'abord, messieurs Therrien et Tremblay, je voudrais revenir sur les communautés francophones. Vous avez de beaux projets, vous nous avez expliqué tout ça. Cela semble positif sur le plan économique. Cependant, j'aimerais savoir comment les communautés vivent ça concrètement, dans la vraie vie.

Par exemple, il y a 2 % de francophones en Alberta. Par ailleurs, vous avez dit qu'il était à peu près impossible de rejoindre les francophones vivant en milieu rural, étant donné les grandes distances à parcourir.

Les gens des communautés francophones dans les provinces réussissent-ils à avoir une vie en français ou s'agit-il tout simplement de théorie?

Vous avez dit la même chose, monsieur Therrien. C'est très difficile.

Quel est le pourcentage de francophones vivant en milieu rural qui réussissent à avoir une vie en français malgré le fait qu'on ne réussisse pas à les atteindre, comparativement au pourcentage de francophones établis dans les villes, dans de plus grandes communautés?

**M. Robert Therrien:** Il y a, dans les communautés francophones, des regroupements qui offrent une variété de services, qu'ils soient culturels, éducatifs ou autres. Par exemple, il y a des écoles fransaskoises dans les régions. On peut mener une vie quotidienne en français dans les communautés rurales qui bénéficient d'une certaine présence en éducation et d'un regroupement communautaire qui choisit de tenir des activités en français. Ainsi, la vie en français se déroule continuellement.

Évidemment, il y a une certaine décroissance de la population dans les communautés rurales. Cela est attribuable, d'une certaine façon, au vieillissement de la population. Dans une ou deux générations, sera-t-il encore possible de vivre en français? C'est difficile à dire. Cela va dépendre de l'apport des immigrants qui s'établissent dans notre province.

Pour ce qui est des grandes villes, il y a aussi une vie en français très active. Il existe une variété d'activités dans les communautés elles-mêmes.

**M. Marc S. Tremblay:** Bien qu'il y ait environ 2 % de francophones en Alberta, on trouve des communautés très fortes et vibrantes qui vivent en français dans des villages ou des villes comme Beaumont, au sud d'Edmonton, St. Albert, Legal et St. Isidore. En se promenant à St. Isidore, dont la population est formée à environ 55 % de francophones, on entend le français un peu partout.

Les communautés se rassemblent et se réunissent dans le cadre du projet Concerto, une initiative que nous avons lancée et qui est inspirée en partie du modèle du Manitoba. Elle s'appuie sur quatre piliers de développement économique propres à ces municipalités. Les communautés qui s'y trouvent sont faciles à rejoindre.

Pour ce qui est du village de St. Isidore, il est situé à quatre ou cinq heures de route d'Edmonton. C'est quand même assez loin. Cependant, cette communauté est assez concentrée.

D'autres villages comme Donnelly, Guy et Girouxville sont très petits et il est difficile d'y rejoindre les communautés. Toutefois, nous y parvenons. Ces gens peuvent vivre en français.

● (0940)

**Mme Lise St-Denis:** Vous nous donnerez votre carte. Cet été, il est possible que nous allions à un caucus près de chez vous, alors nous pourrions aller vous visiter.

Dans vos communautés, comment sont perçus les francophones par les anglophones? Sont-ils ignorés, méprisés, valorisés? Vous avez parlé de l'importance de la valeur ajoutée de la francophonie. Considère-t-on les communautés francophones comme un atout pour la province ou est-ce quelque chose de complètement étranger aux préoccupations des anglophones de vos provinces?

**M. Marc S. Tremblay:** De plus en plus, les anglophones reconnaissent la francophonie comme une valeur ajoutée. D'ailleurs, on le constate lors des Rendez-vous de la francophonie et du Lever du drapeau franco-albertain, qui a lieu dans 27 communautés de la province. Les maires des villes et les conseillers municipaux font une cérémonie pour reconnaître la francophonie albertaine. C'est célébré.

Il y a une très petite minorité de personnes qui sont un peu défavorables à la francophonie. En anglais, on les appelle les *rednecks*. Cela dit, on ne les voit pas souvent.

**M. Jean Léger:** J'ai été directeur général de la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse pendant 10 ans. J'ai agi comme représentant de la communauté acadienne et francophone de cette province. Je peux vous dire que s'il y a une vitalité francophone dans ces provinces, le secteur privé y est pour quelque chose. Ça prend de l'économie, ça prend des gens d'affaires qui vont aller financer des activités francophones dans la communauté. Par exemple, si on veut avoir des clubs d'art ou des spectacles, ça prend des gens d'affaires pour appuyer ces activités francophones.

C'est comme au gouvernement du Canada: ça prend un secteur économique fort pour générer des impôts pour pouvoir...

**Mme Lise St-Denis:** C'est pour ça que le gouvernement fédéral vous accorde seulement 54 % de votre budget cette année.

Monsieur Léger, combien de projets en cours de réalisation ne sont pas reconduits parce que le financement ponctuel accordé par le gouvernement fédéral n'a pas été renouvelé? Mardi dernier, nous avons reçu des représentants des coopératives qui nous ont dit en avoir perdu beaucoup.

**M. Jean Léger:** De notre côté, les pertes ont été moindres, étant donné que le Fonds d'habilitation pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire, qui finance notre réseau, a été reconduit dans la feuille de route. Alors, pour le moment, aucun programme n'a subi ce sort.

Cependant, nous attendons toujours de savoir ce qu'il adviendra de certains programmes. Entre autres, nous ne savons pas trop comment ça va se passer dans le cadre de l'Initiative de développement économique d'Industrie Canada.

Cela dit, pour les autres programmes, les pertes sont moindres, madame St-Denis.

**Mme Lise St-Denis:** Merci.

**Le président:** Allez-y, monsieur Tremblay.

**M. Marc S. Tremblay:** Pour répondre à votre question, je dois dire qu'en Alberta, deux programmes ayant une portée importante n'ont pas été reconduits.

Il s'agit tout d'abord du Programme de stages dans les petites entreprises, qui nous permettait de recevoir des fonds du gouvernement, en l'occurrence Industrie Canada, qui étaient redistribués à des entreprises, des PME, pour qu'elles puissent embaucher des gens afin de se perfectionner en commerce électronique. Ce programme très important donnait des emplois à des jeunes, à de nouveaux diplômés. À ce que je sache, ce programme a été annulé sans évaluation.

C'est la même chose dans le cas de l'Initiative de développement coopératif. En Alberta, notre conseil était membre du Conseil canadien de la coopération et de la mutualité; dorénavant, nous serons un membre de CMC. Ce programme a été aboli et les conséquences ont été assez importantes.

Auparavant, ces fonds nous aidaient à créer des coopératives. Par exemple, grâce à nous, une coopérative de théâtre a vu le jour à Calgary. Il y a deux semaines, elle a connu un grand succès en présentant une pièce de théâtre presque à guichets fermés pendant toute une fin de semaine. Malheureusement, nous ne pouvons plus continuer à aider les gens qui veulent démarrer des coopératives.

● (0945)

**Le président:** D'accord, merci.

Monsieur Therrien, vous avez la parole pour répondre.

**M. Robert Therrien:** J'ai un commentaire à ce sujet.

Bien que j'apprécie beaucoup le renouvellement du financement qui se produit depuis des années, je souligne qu'il a été stagnant. Il n'a pas été indexé au coût de la vie. En conséquence, à partir de 1997, malgré un financement stable, nous avons dû réduire le personnel d'à peu près 20 %, ce qui a diminué notre aptitude à offrir les services directement dans les communautés.

Le coût de la vie augmente. S'il y a des employés stables, il faut reconnaître leurs services. Comme nous desservons la population entière, une réduction du personnel de 20 % a pour effet de réduire notre capacité à offrir tous les programmes et services.

**Le président:** Merci.

La parole est maintenant à M. Chisu.

[Traduction]

**M. Corneliu Chisu (Pickering—Scarborough-Est, PCC):** Merci beaucoup aux témoins pour leurs excellentes présentations. Je vous félicite pour votre bon travail auprès de vos communautés respectives. J'ai quelques questions à vous poser sur vos déclarations préliminaires.

D'abord, quelles sont vos priorités? Pour ce qui est du développement économique dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire et de l'établissement de vos priorités, avez-vous effectué des études de marché ou établi une vision concernant ce qui va arriver dans les cinq prochaines années?

Si je vous pose la question, c'est que le monde évolue autour de nous. Il a été convenu que le gouvernement conclue une série d'accords de libre-échange. L'un d'eux vise l'Union européenne, grâce auquel nos entreprises auront accès à un marché de plus de 500 millions de personnes.

Cet accord entrera en vigueur dans deux ans tout au plus. Les entreprises doivent être prêtes à tirer profit de ce marché, y compris les communautés de langue officielle en situation minoritaire. Vous avez maintenant la chance d'exploiter un marché énorme, soit le marché européen. Le Canada est un pays commerçant.

Monsieur Buck, vous avez parlé du succès que remporte le festival de motocyclettes, mais il se limite à l'Amérique du Nord. Comment attirer des investisseurs au Canada et tirer parti des compétences que possèdent les communautés de langue officielle en situation minoritaire?

**M. John Buck:** Monsieur Chisu, c'est une très bonne question, et je pense que ma réponse vous convaincra que ces considérations stratégiques sont tout à fait à l'avant-plan de ce qu'on envisage pour l'avenir.

En début de question, vous avez parlé de nos priorités, et je peux vous donner des détails à ce sujet. Je peux aussi vous parler de ce que nous faisons précisément pour tirer profit des possibilités qui s'offrent à nous. Vous avez raison, même si tout n'est pas confirmé, il est temps de se préparer à ce qui s'annonce comme une énorme possibilité économique.

Permettez-moi d'abord de vous parler de quelques-unes des priorités stratégiques que nous envisageons pour nous aider à tirer parti d'une possibilité de cette envergure. La création de communautés entrepreneuriales viables est un aspect fondamental des mesures que nous prenons pour encourager l'innovation. Nous offrons du soutien au développement des petites et moyennes entreprises, et cela répond peut-être à certaines questions concernant la préparation des entreprises, qui doivent avoir l'agilité nécessaire pour naviguer dans ce genre d'économie. Nous veillons à mettre les gens en contact avec le marché de l'emploi, à faire tomber les obstacles à l'employabilité et à promouvoir les possibilités qui s'offrent à la population active. Ce sont là quelques-unes de nos grandes priorités pour ce qui s'en vient.

Nous avons déjà commencé à nous occuper de certaines d'entre elles. C'est avec beaucoup de fierté que je vous en parle, car je sais qu'il y a une représentante du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international parmi nous, Mme Suzanne Tannouri, qui est derrière moi. Je l'ai vu entrer dans la salle tout à l'heure, et nous sommes très heureux qu'elle soit ici. Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international fait de l'excellent travail et se fait un devoir de rencontrer chaque année les communautés de langue officielle en situation minoritaire. Juste avant la nouvelle année, en décembre, mon collègue Jean Léger, de même que des représentants de la FCFA, du Community Groups Network et de

quelques universités ont eu la chance de s'asseoir avec des sous-ministres et d'autres intervenants dans le cadre d'un exercice de consultation. Nous voulions notamment aborder le sujet suivant: que pouvons-nous faire maintenant pour travailler avec les entrepreneurs afin qu'ils nous aident à atteindre ce but? Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international a déjà pris le temps de discuter avec nous de ce que nous devrions faire.

Avec les ressources dont nous disposons — et ce sera pertinent pour les activités et la valeur de toutes les entreprises présentes au pays, et nous travaillons directement avec plus de 1 000 petites et moyennes entreprises, comme je le disais plus tôt —, nous allons offrir des webinaires, par exemple, pour discuter des possibilités émergentes. Nous allons également offrir des services de consultation qui aideront les gens à comprendre les exigences réglementaires à prendre en compte avant de se lancer dans l'exportation, entre autres, et à attirer les ressources humaines voulues pour mener à bien leurs projets.

Je veux respecter le temps de chacun et je n'ai pas l'intention de m'éterniser. J'ai dit plus tôt dans mon témoignage que nous étions à un point tournant. D'ailleurs, j'encourage le comité à consulter notre rapport sur le bilinguisme, le commerce et le Canada. On y aborde le sujet de l'impact économique du bilinguisme de notre nation par rapport aux autres économies. Je vais vous donner un exemple que les économistes utilisent parfois, et M. Williamson pourrait peut-être nous aider à mieux le comprendre. Il s'agit du modèle gravitationnel. Le Conference Board du Canada a préparé ce rapport pour RDÉE Canada et la CEDEC, qui porte sur nos possibilités économiques. Je dis que c'est un point tournant, car je crois vraiment qu'avec l'économie mondiale dans laquelle nous travaillons aujourd'hui, nous devons voir les communautés de langue officielle en situation minoritaire comme des catalyseurs pour la croissance économique. Le rapport dont je vous parle l'illustre très clairement.

● (0950)

**M. Corneliu Chisu:** J'ai une toute petite question pour vous.

Comment pensez-vous obtenir des données sur le marché de l'Union européenne, par exemple, pour les petites et moyennes entreprises? Vous allez avoir besoin d'une structure pour cela. Vous parlez du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. Il doit se réoutiller, à mon avis, pour être en mesure de fournir des informations commerciales aux petites et moyennes entreprises. Elles ne peuvent pas aller chercher elles-mêmes de l'information sur les marchés étrangers. Elles n'en ont pas les moyens. Qu'en pensez-vous?

**M. John Buck:** Nous en sommes aux étapes préliminaires en ce qui concerne l'Europe. Je pense que nous avons fait de l'excellent travail du côté du Québec, allant au-delà des frontières provinciales à l'échelle du pays. Nous avons nos propres réseaux qui nous permettent de comprendre parfaitement les marchés que nous voulons pénétrer. Il en va de même pour le marché des États-Unis. Je pense que nous avons une idée très claire de ce que cela comporte. Nous en sommes aux toutes premières étapes des ouvertures économiques en Europe. Je crois que le fait que nous en discussions aujourd'hui indique que nous avons des possibilités à envisager pour l'avenir. Voyant les organisations qui sont représentées ici aujourd'hui, j'avancerais que nous sommes très bien placés pour fournir ces informations aux petites et moyennes entreprises avec lesquelles nous travaillons déjà. Je pense que nous avons un rôle important à jouer dans cela, tout comme d'autres intervenants, et nous devons planifier ces prochaines étapes ensemble.

**Le président:** Merci beaucoup.

**M. Cornéliu Chisu:** Pouvons-nous avoir les réponses des autres témoins?

**Le président:** D'accord, très brièvement.

Monsieur Tremblay.

[Français]

**M. Marc S. Tremblay:** Je serai bref.

Votre question comportait deux parties.

Tout d'abord, vous vouliez savoir de quelle façon nous établissons les priorités. Chaque année, nous faisons un sondage auprès de nos membres pour leur demander de quoi ils ont besoin. De plus, nous tenons des consultations et organisons des tables rondes partout dans la province pour déterminer les besoins.

Le marché européen est déjà dans notre radar. Nous travaillons avec l'ambassade du Canada en France pour cerner les possibilités. Des gens sont venus faire une visite chez nous. Nous travaillons aussi avec l'Union des Français de l'étranger. C'est une organisation d'entrepreneurs français. Nous sommes déjà en train de tisser des liens avec eux. Nous avons déjà établi le besoin de faire venir un conférencier, un expert en commerce international entre le Canada et la France. Nous avons déjà commencé à discuter d'une mission économique pour aller en France afin de développer ce marché pour les Albertains.

• (0955)

**Le président:** Merci.

[Traduction]

Je vais céder la parole à Mme Bateman, car je dois donner la chance à tout le monde d'intervenir.

Madame Bateman, nous vous écoutons.

[Français]

**Mme Joyce Bateman (Winnipeg-Centre-Sud, PCC):** Merci, monsieur le président.

Je remercie tous les témoins. J'ai bien apprécié leurs commentaires.

J'ai quelques questions. J'espère qu'il sera possible de connaître le point de vue de vous tous ici présents. Il me semble que votre monde est un peu compliqué. Je dis cela parce que...

[Traduction]

**M. Yvon Godin:** Je suis d'accord.

[Français]

**Mme Joyce Bateman:** Oui, nous sommes d'accord.

Vous recevez des fonds de beaucoup de sources différentes. Par exemple, j'ai lu que vous étiez financés par Diversification de l'économie de l'Ouest Canada, par Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada, par Industrie Canada, par Emploi et Développement social Canada et par la Banque de développement du Canada. De plus, certaines organisations sont financées par le RDEE.

Je suis comptable agréée, et il me semble que votre bureau doit avoir besoin de beaucoup de ressources pour s'occuper de toutes les obligations liées à la gestion de ces fonds.

Selon chacun de vous, comment le gouvernement fédéral peut-il améliorer les choses et répondre aux besoins? En effet, il faut que vous soyez en mesure d'aider vos clients à pénétrer, comme mon collègue l'a dit, de nouveaux marchés. À l'heure actuelle, vous vivez un cauchemar comptable avec toutes ces petites sources de financement.

Je suis d'accord avec M. Buck pour dire que vous participez tous à la création d'emplois, à la croissance économique et à la prospérité à long terme de tout le Canada et pour les générations à venir.

[Traduction]

Comment pouvons-nous rendre cela plus efficace et efficient?

[Français]

Monsieur Léger, vous pouvez peut-être répondre, étant donné que vous donnez un peu d'argent.

**M. Jean Léger:** Non, nous ne donnons pas du tout d'argent.

**Mme Joyce Bateman:** Il est dit dans...

**M. Jean Léger:** Non, cela provient directement du gouvernement.

**Mme Joyce Bateman:** Pourtant, le Conseil de développement économique de l'Alberta fait partie du RDEE.

**M. Jean Léger:** Oui, il en fait partie, mais nous n'octroyons pas de financement à cet organisme.

**Mme Joyce Bateman:** Alors, c'est encore plus compliqué.

**M. Jean Léger:** Oui. L'argent vient directement du gouvernement ou des gouvernements, pour des raisons de reddition de comptes. En effet, c'est le gouvernement qui investit de l'argent, pas nous. Nous ne transférons pas du tout d'argent à nos organismes membres.

**Mme Joyce Bateman:** Comment pourrait-on rendre les choses plus efficaces pour vos clients?

**M. Jean Léger:** C'est ce qu'il faut faire.

J'aimerais apporter un peu plus de précisions sur le Plan canadien de développement économique des CLOSM que nous sommes en train de mettre au point. En fait, les 1 200 répondants en provenance du secteur privé, du milieu des affaires et des communautés vont nous fournir des orientations précises en matière d'investissements.

Cela répond un peu à la question de votre collègue qui a demandé, plus tôt, comment nous allions établir nos priorités en fonction de nos actions économiques des prochaines années. Le plan canadien va nous fournir une large part de cette information. Le but du plan canadien est d'augmenter l'efficacité et l'efficacité des programmes des gouvernements fédéral et provinciaux en ce qui a trait aux retombées économiques.

•(1000)

**Mme Joyce Bateman:** Comment vous est-il possible de coordonner tous les mandats des différentes organisations qui vous financent? Je me pose la question. En effet, il me semble que les mandats sont peut-être un peu différents. Avez-vous besoin de quelque chose de différent de chaque organisation du gouvernement fédéral? Nous sommes peut-être capables de mieux répondre à vos besoins. Nous avons besoin que vous soyez en mesure d'aider vos clients.

**M. Jean Léger:** C'est exact. Quant à nous, il nous faut poser les questions à nos clients afin de savoir ce dont ils ont besoin. Il faut que nous soyons un intermédiaire. Nous allons recueillir beaucoup d'information, mais il faut

[Traduction]

condenser le tout en quelques mesures stratégiques.

[Français]

Il faut un maximum de trois ou quatre actions stratégiques.

J'aimerais ajouter aussi que les préoccupations économiques des gens d'affaires sont différentes dans l'Ouest, en Acadie ou dans une autre province. Nous allons devoir pondérer cela.

Nous voudrions nous asseoir avec le gouvernement fédéral pour voir comment nous pourrions, ensemble, être plus efficaces, afin que l'investissement du gouvernement canadien permette des résultats concrets, ce qui veut dire une augmentation, une dynamique économique ou le renforcement du secteur privé et des gens d'affaires.

**Le président:** Merci.

Monsieur Therrien, vous avez la parole pour répondre.

**M. Robert Therrien:** J'aimerais ajouter quelque chose. C'est compliqué, en effet, et ça devient encore plus compliqué quand nous avons besoin de transiger avec quatre ou cinq différents ministères. Si nous avons besoin de le faire, c'est parce qu'un ministère peut ne pas financer un service que nous offrons, alors qu'un autre le fait. C'est pour ce genre de raisons.

Concernant le fonctionnement, 14 de nos employés desservent la province entière. Il faut donc parcourir beaucoup de route. Nous devons desservir aussi des communautés un peu éloignées.

Que pourrions-nous faire pour être plus efficaces? Si j'avais une baguette magique, j'aimerais qu'il y ait un fonds et que nous ayons un seul rapport à soumettre à un groupe de ministères. Le comité économique qui est créé autour du RDEE Canada, auquel plusieurs ministères siègent...

**Mme Joyce Bateman:** J'aimerais clarifier une chose. Devez-vous produire beaucoup de rapports relativement aux fonds qui proviennent du gouvernement fédéral?

**M. Robert Therrien:** Oui, il faut faire des demandes séparées pour des services différents et complémentaires. Plusieurs membres de mon personnel et moi passons beaucoup de temps à faire de l'administration et de la gestion. Il faut produire des rapports pour mesurer les résultats et s'assurer d'obtenir les résultats espérés, entre autres choses. Il y a beaucoup de travail administratif à faire. Il y a une certaine inefficacité du fait que nous avons à transiger avec plusieurs ministères.

**Le président:** Merci.

Monsieur Nicholls, vous avez la parole.

**M. Jamie Nicholls (Vaudreuil-Soulanges, NPD):** Merci, monsieur le président.

[Traduction]

Monsieur Buck, j'aimerais discuter avec vous de la raison d'être du fonds d'habilitation.

[Français]

Je vais aborder le sujet de la recherche avec M. Léger et M. Buck.

[Traduction]

Je suis heureux que vous ayez fait la recommandation dans votre rapport de maintenir les investissements dans le fonds d'habilitation. Comme vous le savez, c'est important pour obtenir plus de fonds de contrepartie de la part d'autres partenaires. Pourtant, des organisations du Québec doivent dépendre du financement privé, et elles emploient beaucoup de leurs ressources pour assurer ce volet. Je pense que le budget annuel du fonds d'habilitation s'élève à environ 14 millions de dollars.

**M. John Buck:** C'est 12,9 millions de dollars.

**M. Jamie Nicholls:** C'est 12,9 millions.

Je vais poser la question très directement: est-ce vraiment suffisant pour répondre aux besoins de la communauté francophone? Pensez-vous que c'est assez? Nous demandons à la Chambre de nous expliquer où sont passés les 10 milliards de dollars qui ont été retranchés du budget de l'an dernier. Doubler le fonds d'habilitation représenterait 0,0028 % de ce montant de 10 milliards de dollars.

Est-ce que cela pourrait aider à doubler le fonds d'habilitation, en reconnaissance de l'importance économique de nos communautés?

•(1005)

**M. John Buck:** La réponse est évidemment oui. Je pourrais vous dire que nous avons besoin de beaucoup d'argent et pendant plusieurs années pour faire ce que nous voulons faire, mais je suis certain que je ne serais pas le seul à dire la même chose au comité.

Cela dit, monsieur Nicholls, pour les 2,7 millions de dollars que nous avons au Québec — si on parle seulement du Québec, parce que les 12,9 millions sont répartis sur l'ensemble du pays —, nous avons des fonds de contrepartie selon un ratio de trois ou quatre... Pour chaque dollar investi, nous enregistrons pour 3 ou 4 \$ de répercussions économiques. Les résultats sont donc assez impressionnants et témoignent de la valeur de catalyseur dont j'ai parlé plus tôt.

Je reviens à la question de Mme Bateman, parce qu'il est là aussi question d'efficacité. Évidemment, ce serait merveilleux si on pouvait doubler le fonds, mais sa continuité est importante pour aider les communautés à gagner en efficacité. Si nos organisations ont réussi à produire d'aussi bons résultats à l'échelle du pays, des résultats très impressionnants, vous en conviendrez, c'est que nous avons peaufiné notre expertise en tant qu'organisations. Nous pouvons aller chercher des fonds de contrepartie, que ce soit auprès des gouvernements provinciaux, des municipalités ou du secteur privé, pour mener à bien des activités et des projets qui auront des retombées significatives pour les citoyens de nos collectivités.

Je pense qu'en maintenant l'investissement, parce qu'il permet à nos organisations de développer cette expertise de base, on nous donne la capacité d'être très efficaces. Sinon, s'il fallait travailler à des projets ponctuels, ce serait très difficile d'acquérir cette expertise et d'établir des liens. Dans notre cas, nous avons établi plus de 250 partenariats au Québec. Ces partenariats nous permettent bien souvent d'investir directement dans les projets. Il arrive fréquemment, et j'ai donné l'exemple de la Gaspésie, que seulement 10 % du financement des projets proviennent du gouvernement fédéral. Le reste provient de différentes sources.

Investir le plus de ressources possible à long terme est une stratégie extrêmement payante, mais aussi très efficace.

**M. Jamie Nicholls:** De toute évidence, vos organisations ont fait ce qu'il fallait pour gagner en efficacité, et je pense qu'il est temps de récompenser ces efforts en augmentant le financement. Quand vous parlez d'investissements continus, on peut penser que vous demandez le statu quo, et ce serait très bien. Mais d'après ce que vous nous avez dit, je pense qu'accroître le financement permettrait d'accroître aussi votre potentiel économique.

Ma deuxième question porte sur

[Français]

la recherche. Vous avez mentionné à plusieurs reprises que faire plus de recherche sur les communautés serait un avantage et permettrait de mieux réaliser vos objectifs. À quelles sortes d'outils pensez-vous avoir recours pour recenser les informations?

**M. Jean Léger:** Je pense que nous pourrions certainement faire appel à des chercheurs tels que les gens du Conference Board du Canada. Ils ont déjà produit une étude démontrant la valeur ajoutée de la dualité linguistique au Canada. Je pense qu'on devrait essayer de s'appuyer sur ce genre d'étude pour démontrer, comme M. Buck l'a bien dit un peu plus tôt, la valeur ajoutée de cette dualité linguistique pour le pays.

Il s'agirait aussi de voir comment on pourrait encore mieux cibler les enjeux et trouver des solutions à des enjeux précis du développement économique. J'en ai mentionné deux dans mon mémoire. Par exemple, y a-t-il des particularités propres aux communautés francophones et acadienne quant au défi que représente la relève entrepreneuriale? C'est un peu notre but d'en faire l'analyse pour en arriver à des recommandations et des solutions. Ensuite, on peut aller voir les gens du gouvernement pour mettre en place des outils qui permettent cette relève entrepreneuriale ou encore le développement d'entreprises.

Par ailleurs, tout le volet de l'employabilité est extrêmement important dans certaines communautés. Comment peut-on mieux intégrer les gens dans le marché du travail? Comment peut-on faire le lien entre les emplois disponibles et les travailleurs?

Il y a beaucoup de travail de collaboration et de concertation à faire dans ces dossiers. Par contre, avant de mettre des joueurs ensemble, il faut quand même obtenir des données précises. Quels sont les secteurs porteurs? Nos jeunes s'inscrivent-ils dans les bons programmes?

Bref, plein de recherches de ce genre, très ciblées, pourraient parvenir à stimuler davantage l'économie des régions, selon moi.

• (1010)

[Traduction]

**M. Jamie Nicholls:** Ce que j'aimerais savoir, c'est qui fera la recherche et de quel type de recherche parle-t-on? Est-ce que ce sera Statistique Canada? Est-ce que ce sera le Conference Board? À qui

pensez-vous pour faire la recherche et la collecte de données sur les communautés? Pensez-vous au gouvernement fédéral?

**M. John Buck:** Cela va dépendre, en fait. Pour ce qui est des données socioéconomiques globales, il serait logique pour nous de travailler avec des organisations qui ont un mandat assez vaste, une bonne compréhension du domaine et la crédibilité nécessaire, comme celles que vous avez mentionnées. Dans d'autres cas, on pourrait faire appel à une personne qui travaille dans le secteur concerné, de façon à obtenir des renseignements à des fins précises, comme un projet ou une activité bien spécifique qui nécessite des données ponctuelles. Tout va dépendre des circonstances, selon moi.

**M. Jamie Nicholls:** Pensez-vous qu'un recensement plus rigoureux pourrait être utile?

**M. John Buck:** Les données du recensement sont toujours utiles. Hier, on a publié des données extrêmement utiles portant précisément sur les communautés de langue officielle en situation minoritaire. Nous avons aussi besoin d'avoir ces données en temps opportun. C'est un autre aspect à retenir.

Il a été question plus tôt de l'évolution fulgurante de l'économie mondiale. Nous devons examiner ces données maintenant et faire des prévisions sur 10 ou 20 ans. Je pense que l'actualité de l'information est tout aussi importante que le reste. Je crois que quiconque a des renseignements pertinents et valables à communiquer devrait pouvoir le faire.

**Le président:** Merci beaucoup, monsieur Nicholls.

Monsieur Daniel.

**M. Joe Daniel (Don Valley-Est, PCC):** Merci aux témoins d'être ici.

J'ai l'impression que beaucoup d'entreprises de la francophonie, les entreprises des communautés en situation minoritaire, ont encore du mal à trouver leur place au sein du Canada. Cela m'amène donc à vous demander qu'est-ce que c'est, une entreprise francophone ou acadienne? Font-elles partie du courant ou s'agit-il d'entités distinctes?

Commençons avec M. Tremblay.

[Français]

**M. Marc S. Tremblay:** Dans la francophonie albertaine, les entrepreneurs francophones doivent aussi offrir des services à la majorité anglophone. Très peu d'entrepreneurs francophones peuvent vivre seulement de la francophonie. Cela dit, il y en a qui se concentrent sur la francophonie, comme des développeurs Web ou des consultants.

On fait donc partie de la majorité. On ne peut pas travailler en vase clos. On est en relation avec la majorité anglophone.

Ces entrepreneurs gardent quand même leur identité francophone. Avoir la capacité d'offrir des services en français représente pour eux une valeur ajoutée, un avantage concurrentiel.

**M. Robert Therrien:** Dans notre cas, il y a certainement des entreprises francophones. J'ai donné l'exemple plus tôt de Bourgault Industries, dans la communauté de St. Brieux, en Saskatchewan. C'est un manufacturier qui fait des affaires à l'échelle internationale. Il y en a d'autres dans la communauté. Cependant, ce ne sont pas des acteurs qui transigent avec nous, étant donné qu'ils ont beaucoup plus de moyens que nous. Dans certains cas, ces entreprises comptent de 1 200 à 1 500 employés. Certaines sont présentes dans les marchés internationaux à grande échelle.

La clientèle que nous desservons majoritairement, dans nos communautés rurales, se compose de microentreprises qui agissent davantage à l'échelle locale et régionale.

**M. Jean Léger:** En ce qui a trait à la définition d'une entreprise francophone, cela varie selon les personnes à qui on parle. Toutefois, il y a quatre paramètres importants à considérer.

Il y a d'abord le paramètre du territoire. S'il s'agit d'une entreprise située à Caraquet, au Nouveau-Brunswick, dans la Péninsule acadienne, évidemment, ce sera la plupart du temps une entreprise francophone.

Il y a aussi l'aspect des services en français. Il peut y avoir des entreprises à Halifax ou à Edmonton qui offrent des services en français, qui sont donc ouvertes à des services de qualité dans la langue officielle du choix du client.

L'autre paramètre est la propriété de l'entreprise. Parfois, une entreprise appartient entièrement à un francophone, ou encore il peut s'agir d'une copropriété. Un homme et une femme, un anglophone et une francophone, peuvent être propriétaires d'une entreprise.

Un autre aspect est fort important, à mon avis, dans la définition d'une entreprise francophone: il s'agit de la participation de l'entreprise à la communauté. Je vous donne un exemple concret. Je vis à Halifax depuis 25 ans et je suis membre de la Chambre de commerce francophone d'Halifax. Certains membres du conseil d'administration ne sont pas nécessairement francophones. Ce sont des francophiles, des gens comme vous, des anglophones qui parlent français. Ils participent à l'économie francophone, à la communauté francophone. Parfois, ces entrepreneurs anglophones qui parlent français contribuent à une pièce de théâtre ou encore à un club dans un centre scolaire communautaire. Dans des cas semblables, on peut parler d'entreprises francophones, à notre avis.

C'est de cette façon qu'on essaie de déterminer quelles sont les entreprises francophones. Toutefois, c'est un enjeu important en matière de recherche. Effectivement, on a de la difficulté à déterminer ce qui constitue une entreprise francophone. On peut poser la question à Industrie Canada, par exemple, qui travaille avec le secteur des entreprises, mais comment savoir si l'on a la bonne information, compte tenu de la façon dont les questions sont posées et des quatre paramètres que je vous ai présentés? Il faut davantage de recherche — on en revient encore à la recherche — pour déterminer en grande partie quelles sont les entreprises francophones. Notre organisme veut appuyer l'économie francophone ou l'espace économique francophone, mais il nous faut savoir quelle est notre clientèle.

Nous connaissons certains aspects, mais nous aimerions pousser la recherche davantage.

• (1015)

[Traduction]

**M. John Buck:** Merci pour la question, monsieur Daniel.

**M. Joe Daniel:** Brièvement, monsieur Buck

**M. John Buck:** Brièvement, je suis d'accord avec mes collègues sur toute la ligne.

Je pense qu'entre eux, les entrepreneurs parlent affaires plus que toute autre langue. Il est intéressant de noter qu'au Québec, beaucoup de nos entrepreneurs anglophones vendent exclusivement des produits et services francophones, et à l'inverse, beaucoup de nos entrepreneurs francophones ailleurs au pays vendent presque exclusivement des produits et services s'adressant à un marché anglophone. Je pense qu'ils sont là, oui, et qu'ils arrivent bien souvent à mener des affaires prospères, mais ce n'est pas toujours le cas. Parfois, ces entrepreneurs ont besoin de services particuliers. Nous pouvons mieux répondre à leurs besoins, et nous le faisons tous grâce aux services que nous offrons.

L'autre chose, et c'est un élément très important, c'est que nous formons un groupe que je qualifierais de privilégié, qui a reconnu la valeur de cette possibilité économique. Il reste maintenant à faire en sorte que l'ensemble de la collectivité reconnaisse la valeur ajoutée qu'offrent nos communautés de langue officielle en situation minoritaire. Le rapport intitulé « Le Canada, le bilinguisme et le commerce », dont j'ai parlé tantôt, nous aide à convaincre beaucoup de gens qu'il y a effectivement un très grand avantage économique à y tirer. Et le Plan canadien de développement économique auquel j'ai fait référence s'est avéré très éloquent pour nous, car nous avons consulté des intervenants de l'extérieur de nos communautés. De grandes chambres de commerce, d'importantes entreprises et des gouvernements nous ont dit qu'ils n'avaient jamais vraiment envisagé les entrepreneurs et les entreprises des communautés de langue officielle en situation minoritaire, et qu'ils aimeraient en savoir plus à ce sujet. Je pense que des occasions s'offrent à nous tous.

**M. Joe Daniel:** Merci beaucoup.

Pour continuer dans la même veine, j'ai noté que vous aviez tous envoyé des questionnaires à vos communautés et aux entreprises en vue d'obtenir des renseignements. Grâce aux données recueillies, avez-vous tenté de déterminer quels étaient les manques sur le plan des compétences dont vos entreprises ont besoin? J'ai visité différentes entreprises dans la région de Montréal, qui enregistrent une croissance de l'ordre de 30 % par année. Pourtant, quand on jette un coup d'oeil au système d'éducation, c'est-à-dire au système d'éducation francophone pour les ingénieurs, entre autres, on voit que les possibilités d'obtenir un diplôme technique en français sont plutôt minces.

J'aimerais avoir vos commentaires là-dessus.

**M. Robert Therrien:** Pour ce qui est des compétences, nous travaillons sans contredit avec la province. Le gouvernement provincial fait beaucoup de recherches. Nous n'avons pas les moyens financiers de mener ce genre de recherche. Actuellement, en Saskatchewan, le gouvernement provincial se charge de vérifier régulièrement où sont les manques en matière de compétences et des choses comme cela.

Nous tentons de travailler en étroite collaboration avec nos collègues du gouvernement provincial en vue de répondre à certains de ces besoins. Nous travaillons aussi avec les employeurs et les travailleurs à la recherche d'un emploi, notamment la population qui migre de l'est du Canada vers la Saskatchewan et l'Alberta, ainsi que les nouveaux arrivants. Nous tâchons de cerner ces besoins. Nous collaborons avec l'industrie et le gouvernement provincial en vue de répondre à ces besoins.



•(1020)

**Le président:** Je vais immédiatement céder la parole à Mme Sellah, car nous devons donner la chance à tout le monde de poser des questions et de formuler des commentaires.

[Français]

**Mme Djaouida Sellah (Saint-Bruno—Saint-Hubert, NPD):** Monsieur le président, je vous remercie de m'accueillir. Je ne suis effectivement pas un membre permanent de ce comité; je remplace une de mes collègues.

Je remercie tous les témoins ici présents.

Ma question s'adresse à M. Tremblay.

Quelques intervenants du domaine des langues officielles nous ont fait part de la difficulté qu'ils ont eue à accéder, dans leur région, à des services de développement économique dans la langue de la minorité. Vous avez soulevé le même problème dans votre mémoire au sujet des entrepreneurs francophones en milieu urbain.

Pourriez-vous me dire à quels défis font face ces entrepreneurs francophones urbains en situation minoritaire et de quelle façon le gouvernement fédéral pourrait pallier ces difficultés?

**M. Marc S. Tremblay:** Merci. C'est une très bonne question.

Le défi pour un entrepreneur francophone en milieu urbain est qu'il lui est difficile d'accéder à du financement pour son entreprise, que ce soit pour le démarrage ou pour assurer le fonds de roulement et les liquidités.

Certaines communautés particulières ont accès à plusieurs programmes, notamment à la Fondation canadienne des jeunes entrepreneurs, à des programmes pour les femmes entrepreneures et à ceux destinés aux Autochtones. De plus, en passant par les *Community Futures*, on peut obtenir du financement en milieu rural.

Par contre, si on est un francophone établi en milieu urbain, c'est très difficile. On peut s'adresser à des banques, mais il faut le faire en anglais. Certaines banques et coopératives de crédit offrent des services en français, mais pour faire une demande de prêt, il faut remplir des documents en anglais et, en règle générale, présenter un plan d'affaires en anglais également. C'est un défi pour certains entrepreneurs dont la connaissance de l'anglais n'est pas assez avancée, et c'est aussi un défi en ce qui a trait aux communications au jour le jour.

Le gouvernement pourrait nous faciliter la tâche en forçant les banques à charte à concevoir des formulaires en français qui pourraient être soumis en français à l'extérieur du Québec.

En outre, je crois qu'il serait avantageux de travailler de concert avec la Banque de développement du Canada pour faciliter l'accès des francophones à du financement.

**Mme Djaouida Sellah:** Je vous remercie de votre réponse.

J'ai une autre question pour vous, dans la même veine. Vous dites dans votre mémoire que les sommes de la Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018 n'ont pas été indexées. Pour les communautés francophones de l'Alberta, quels sont les défis associés à l'offre de service en matière de développement économique, compte tenu des ressources financières de plus en plus limitées?

**M. Marc S. Tremblay:** Mes collègues ont abordé cette question.

Je tiens vraiment à préciser, cependant, que nous sommes très reconnaissants des contributions que nous recevons de certains ministères et du gouvernement du Canada. Par contre, au chapitre du financement, c'est le statu quo.

**Mme Djaouida Sellah:** Oui, c'est ce qu'on nous a dit.

**M. Marc S. Tremblay:** Les fonds n'ont pas ou presque pas augmenté depuis le début, il y a 10 ans. Compte tenu de l'augmentation du coût de la vie, la réalité est que nous travaillons avec environ 20 % moins d'argent qu'au début. Comme mon collègue Robert l'a mentionné, par conséquent, nous ne pouvons plus embaucher autant de personnel qu'auparavant. Également, les loyers sont plus chers. Tout devient plus difficile.

En Alberta, nous avons conclu des partenariats avec d'autres organisations pour essayer de combler cette différence. Ce faisant, nous avons développé notre esprit d'entreprise. C'est d'ailleurs ce que nous prêchons: nous voulons que les gens deviennent des entrepreneurs. Nous avons mis sur pied des services et des partenariats qui ont généré près de 100 000 \$ supplémentaires. Nous nous sommes débrouillés, mais nous avons quand même besoin d'une augmentation du fonds d'habilitation et des autres sources de financement.

J'aimerais souligner un point intéressant. Un de nos bailleurs de fonds voulait nous pénaliser pour avoir bien géré les fonds qui nous étaient avancés. Nous avions mis les fonds dans un compte en banque qui générait un peu d'intérêts, de l'ordre de 1 ou 2 %. Il voulait nous pénaliser parce que nous étions ainsi capables de percevoir quelque 1 000 \$ de plus en intérêts pour une période d'une année. Je trouve cela aberrant. Nous avons adopté de bonnes pratiques financières en investissant de l'argent, en nous assurant de générer un peu plus de profits sur les avances du gouvernement, et on voulait nous pénaliser. Finalement, nous avons négocié et cela a été accepté. Il demeure que les ententes de contribution prévoient que, si nous percevons des intérêts sur les fonds avancés, on peut déduire cela de la somme qui nous est octroyée. Je trouve que c'est un peu ridicule.

•(1025)

**Mme Djaouida Sellah:** C'est tout à fait aberrant.

Je vois que M. Léger souhaite répondre aussi.

J'aurai ensuite une question pour M. Therrien.

**M. Jean Léger:** J'aimerais revenir sur la manière par laquelle le gouvernement du Canada pourrait appuyer davantage le développement. Nous travaillons essentiellement avec trois ou quatre ministères du gouvernement fédéral, comme EDSC...

**Mme Djaouida Sellah:** Patrimoine...

**M. Jean Léger:** C'est moins le cas avec Patrimoine canadien, parce qu'il s'agit plutôt du domaine culturel.

Nous travaillons aussi avec Industrie Canada et Citoyenneté et Immigration Canada. Or, dans l'ensemble de l'appareil fédéral, il y a beaucoup plus de ministères et d'agences qui travaillent en développement économique. Il y en a au moins une vingtaine.

Comment peut-il y avoir une meilleure coordination interministérielle au sein du gouvernement fédéral quand il est question de développement économique des CLOSM? Si vous deviez faire une recommandation, ce serait d'encourager les ministères un peu moins enclins à travailler avec les communautés à le faire davantage, et ce, d'une façon coordonnée et en instaurant un bon dialogue.

**Mme Djaouida Sellah:** Je vous remercie de votre recommandation, monsieur Léger.

Ma prochaine question s'adresse à M. Therrien.

En 2012, le gouvernement conservateur a annulé l'Initiative de développement coopératif. Selon vous, quel en est le principal effet sur l'ensemble du secteur coopératif au Canada, sur les CLOSM et, surtout, sur la communauté francophone dans l'Ouest du Canada?

**M. Robert Therrien:** Dans notre cas, quand il est question de développement coopératif, il ne s'agit pas seulement de projets. Certainement, cela a eu un effet considérable sur les communautés rurales. En effet, cela les a privées d'une ressource qui servait précisément au développement coopératif. Tout ce qui entoure un processus de développement ne se fait donc pas. La question n'est pas de gérer un projet ponctuel, mais de pouvoir offrir un service prolongé, des outils pour les communautés leur permettant de mettre sur pied des coopératives, lesquelles constituent un moteur économique important au Canada, et plus spécialement en Saskatchewan.

Il nous a donc fallu abolir un certain nombre de services. Comme je le disais plus tôt, quand il y a une diminution du financement, comme tout le monde, il faut faire des choix et éliminer des services.

Même si nous pouvons offrir un service limité avec le personnel existant, ce n'est pas un service de développement, mais un service très ponctuel au début, lors du démarrage.

**Mme Djaouida Sellah:** Si on diminue le financement, on abolit des services, c'est logique.

**M. Robert Therrien:** Oui.

**Mme Djaouida Sellah:** Merci beaucoup.

**Le président:** Merci.

[Traduction]

Monsieur Williamson, s'il vous plaît.

[Français]

**M. John Williamson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, PCC):** Merci, monsieur le président.

Merci à tous les témoins qui comparaissent aujourd'hui.

Mes questions s'adressent à MM. Tremblay et Therrien.

Vous avez beaucoup parlé des francophones qui vivent dans vos provinces, l'Alberta et la Saskatchewan. J'aimerais en savoir un peu plus au sujet de l'économie. Pourquoi ces francophones s'installent-ils dans vos provinces? J'imagine que c'est pour travailler. Dans quel genre d'industries travaillent-ils? Quelle est la situation économique des francophones dans ces deux provinces?

Monsieur Therrien, vous avez dit que l'économie était très forte, et vous, monsieur Tremblay, que les employeurs avaient besoin d'employés. De plus, monsieur Tremblay, vous souhaiteriez que les travailleurs déménagent dans votre province avec leur famille. Pour ma part, je viens du Nouveau-Brunswick, et je préférerais que les travailleurs de chez nous qui vont chez vous reviennent chez nous. Je suppose que M. Godin sera d'accord avec moi. On pourrait probablement leur offrir les mêmes possibilités d'emploi dans notre province.

•(1030)

**M. Marc S. Tremblay:** Bien sûr, je comprends la difficulté. Si nous accueillons vos travailleurs et vos familles dans notre province, cela peut créer un problème dans la vôtre. Il reste toutefois que vos travailleurs ont besoin de travail. S'ils restent chez vous et qu'ils n'ont pas de travail, ils chercheront les occasions d'emploi ailleurs et les saisiront.

Je crois qu'Air Canada et WestJet sont les entreprises qui emploient le plus de travailleurs en provenance du Nouveau-Brunswick ou du Québec qui font la navette. Parmi les gens qui s'installent temporairement en Alberta, disons pour cinq ou dix ans, certains vont faire fortune et vont possiblement retourner un jour dans leur province natale avec leur richesse. Ce qui est important, c'est que si la famille suit le travailleur, les enfants vont fréquenter l'école francophone. Cela contribue à renchérir la francophonie en Alberta et c'est ce que nous souhaitons.

Pourquoi les gens choisissent-ils de s'établir en Alberta? Vous l'avez mentionné, c'est parce qu'il y a des emplois, des emplois qui paient assez bien.

Dans quelles industries ces travailleurs francophones se retrouvent-ils? Évidemment, beaucoup trouvent un emploi dans l'industrie de l'énergie et dans les services connexes. Également, l'industrie hôtelière ainsi que la construction attirent beaucoup de travailleurs. Bref, les travailleurs francophones occupent essentiellement des emplois dans les secteurs de l'énergie, de la construction et du tourisme.

**M. John Williamson:** Merci beaucoup, monsieur Tremblay.

Monsieur Therrien, qu'en pensez-vous?

**M. Robert Therrien:** Dans le cas de la Saskatchewan, que l'on surnomme souvent de nos jours le nouvel Alberta, les industries sont assez semblables à celles de l'Alberta.

Il y a beaucoup de travail dans le domaine de la construction. Le secteur minier est aussi très fort dans la province. Beaucoup de projets de développement minier sont en cours ou devraient commencer au cours des prochaines années, entre autres dans le secteur de la potasse.

Pourquoi la Saskatchewan? La Saskatchewan a connu pendant des années un exode de sa population, et plus particulièrement des jeunes. À l'instar des autres provinces canadiennes, nous voulons garder nos jeunes chez nous.

Dans le passé, faute d'emplois, nos jeunes sont partis. La population du Canada est beaucoup plus mobile aujourd'hui qu'elle ne l'a jamais été, et ce, en ce qui touche les jeunes et la main-d'oeuvre. Les travailleurs ont aujourd'hui la possibilité de s'installer avec leur famille dans une autre partie du Canada pour la découvrir et y travailler.

Il n'est pas exclu qu'ils retournent un jour vivre dans leur province natale. Comme l'a dit M. Tremblay, je crois que ces travailleurs sont seulement de passage en Saskatchewan ou en Alberta et qu'ils pourraient, un jour, retourner vivre dans leur province. À mon avis, l'objectif principal est avant tout de créer de la richesse au Canada et de permettre à tout le monde d'avoir un niveau de vie plus élevé. On crée ainsi une économie pancanadienne assez forte. L'important est de comprendre que les travailleurs vont là où il y a des emplois disponibles. Il faut se dire que ces travailleurs vont probablement vouloir retourner dans leur province un jour, lorsque les choses auront changé.

**M. John Williamson:** Absolument. Dans l'Est, nous nous réjouissons de votre grand succès, surtout en Saskatchewan. Il y a 10 ans, la Saskatchewan se trouvait dans la même situation que les provinces de l'Atlantique. Aujourd'hui, tout ça a changé grâce à l'énergie, aux gaz de schiste et tout ça. Je vous en félicite.

**M. Robert Therrien:** Merci.

**Le président:** La parole est maintenant à M. Godin.

**M. Yvon Godin:** Merci, monsieur le président.

Monsieur Tremblay, vous avez fait vibrer une corde sensible de mon violon. Air Canada et WestJet font peut-être de l'argent, mais les grands-parents aiment avoir leurs petits-enfants chez eux.

**M. Marc S. Tremblay:** Bien évidemment.

**M. Yvon Godin:** La division d'une famille, je connais ça. Je viens d'une famille de 11 enfants dont je suis le 11<sup>e</sup>. En 1972, il n'y avait plus personne au Nouveau-Brunswick, seulement ma mère et mon père. Je peux vous garantir que plusieurs larmes ont coulé. Voilà ce que fait la division des familles. Je le sais, nous l'avons vécu et nous le vivons encore. J'ai des neveux et des nièces que je ne connais même pas. Voilà le problème.

Aujourd'hui, la mobilité porte les gens à voyager. D'un point de vue humain, je souhaite que les familles puissent au moins rester ensemble. Les gens qui vont travailler dans l'Ouest ont des horaires qui les amènent à travailler 14 jours puis à revenir chez eux pendant 7 jours, ou encore à travailler 20 jours puis à revenir à la maison pendant 10 jours. Pour ma part, ça alterne à raison de 4 jours et 3 jours. Je peux vous dire que c'est plaisant de rentrer chez soi. L'Acadie est belle et je ne veux pas la perdre.

Cela dit, je ne veux pas prendre tout mon temps pour parler de ça. Je veux juste passer le message. Si les gens décident de rester chez vous, ils le feront volontairement. Il est à souhaiter qu'ils n'y soient pas forcés.

Revenons à nos moutons. Nous faisons une étude et nous avons besoin de vos recommandations. J'aimerais tous vous entendre rapidement. Quelles recommandations reflétant vos besoins aimeriez-vous voir dans le rapport?

Loin de moi l'idée de taper sur les conservateurs, mais il y a eu des compressions budgétaires. Pourtant, vous dites que chaque dollar que vous dépensez en génère trois. Ça devrait réveiller des gens.

• (1035)

[Traduction]

Pour chaque dollar dépensé, trois sont investis dans l'économie.

[Français]

Avec votre appui, que devrait faire le gouvernement pour stimuler le développement économique dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire?

À ce sujet, monsieur Buck,

[Traduction]

Je vous remercie d'avoir dit que nous pourrions travailler ensemble.

[Français]

Les langues officielles sont une richesse. Certains pays ont jusqu'à six langues officielles et ils ne se chicanent pas à ce sujet. Nous en avons seulement deux au Canada. Il y a deux peuples fondateurs, avec les Autochtones, et on dirait que chaque jour nous cherchons des façons de nous battre entre nous, plutôt que d'être créatifs, de travailler ensemble et de respecter nos cultures. Tout ça, c'est une richesse.

À cet égard, monsieur Buck, je tiens à vous remercier de votre commentaire.

J'aimerais maintenant vous entendre me dire ce que vous aimeriez lire dans le rapport.

**Le président:** Monsieur Therrien, avez-vous des commentaires?

**M. Robert Therrien:** Je peux commencer.

J'ai fait des recommandations dans ma présentation. J'ai proposé que les provinces soient concertées d'une certaine manière.

Beaucoup de financement provient du fédéral, mais il n'y a pas autant d'appui de la part des provinces. Par exemple, la Saskatchewan est beaucoup plus ouverte aujourd'hui qu'elle ne l'était par le passé. Cela dit, ça ne se traduit pas en financement pour l'aide au développement, sans compter que la valeur ajoutée qu'offre le bilinguisme n'est pas utilisée non plus.

De plus, lorsque les provinces reçoivent des transferts d'argent, il faudrait s'assurer que les communautés francophones sont bien intégrées dans ce processus, qu'elles en font partie et qu'il y a un suivi pour appuyer le développement des communautés. Des transferts ont été faits en éducation et dans d'autres domaines.

Dans le passé, certaines initiatives économiques ont été déployées conjointement par le fédéral et le provincial, et il était très difficile d'obtenir du financement. L'argent a été alloué aux anglophones. Quand nous avons déposé des projets fondés sur les besoins de nos communautés, ils ne respectaient pas les critères de financement.

Alors, voilà un domaine dans lequel le gouvernement fédéral pourrait nous appuyer.

**M. Marc S. Tremblay:** C'est difficile de cerner une recommandation ou un point en particulier. En me basant sur les discussions et les sondages menés auprès des entrepreneurs, s'il n'y avait qu'une recommandation à faire, je crois qu'il s'agirait de créer un fonds de prêts. Ce fonds pourrait aider les entrepreneurs de chez nous à acheter des entreprises, à assurer leur fonds de roulement ou à démarrer une nouvelle entreprise.

Selon le sondage, le financement est souvent une des priorités de nos entrepreneurs francophones. Ce fonds de prêts pourrait être créé avec l'appui d'institutions ou de ministères comme Diversification de l'économie de l'Ouest Canada ou la Banque de développement du Canada. Ils pourraient peut-être faciliter les services à la francophonie, en partenariat avec nous.

La BDC est déjà en Alberta et partout ailleurs au pays. Elle a plusieurs bureaux. Nous sommes proches d'elle, elle participe à nos activités. Néanmoins, je ne suis pas certain qu'elle soit capable d'offrir un service en français, ni même d'accepter des plans d'affaires ou des demandes de financement en français, comme je l'ai mentionné.

[Traduction]

**M. John Buck:** Merci pour cette question, monsieur Godin, et pour vos bons mots.

Vous nous avez ouvert la porte en nous invitant à en discuter avec vous. Je pense qu'il y a des recommandations pratiques et simples sur lesquelles nous ne voulons pas trop insister. Par exemple, je pense que la recommandation sur le fonds d'habilitation est très claire en soi et facile à mettre en oeuvre. La consultation de tous les intervenants est extrêmement importante. Le volet recherche est aussi très important.

Une recommandation plus ardue et plus essentielle, et que les membres du comité devraient envisager selon moi, est celle où nous demandons au gouvernement du Canada de reconnaître le potentiel considérable et sous-évalué des communautés de langue officielle en situation minoritaire comme moteur de croissance économique et de création d'emplois.

Je reviens sur ce que j'ai dit plus tôt concernant les investissements dans le développement des ressources économiques et humaines au sein des CLOSM du Canada, qui ne devraient pas être vus comme de simples obligations législatives.

C'est un point important, mais c'est surtout important de reconnaître qu'il s'agit là de contribuer à la prospérité à long terme du Canada.

C'est une recommandation ambitieuse, mais je pense qu'en tant que politiciens et législateurs, vous êtes en position de prendre une décision qui devrait avoir de l'influence non seulement au gouvernement, mais aussi partout ailleurs.

● (1040)

[Français]

**M. Jean Léger:** Pour ma part, je vais certainement renchérir sur ce qu'a dit M. Buck.

En ce moment, les investissements du gouvernement fédéral permettent de belles réalisations. Nous avons souligné les répercussions économiques que cela représentait dans nos communautés, soit 100 millions de dollars, 4 000 emplois et 20 000 entreprises appuyées. Je pense qu'il faut conserver ce financement consacré aux

réseaux, aux gens qui travaillent auprès de nos communautés ainsi qu'à notre secteur privé.

De plus, comme je le disais un peu plus tôt, il faut faire en sorte que les appuis du gouvernement fédéral à l'égard des communautés se multiplient, c'est-à-dire qu'ils ne proviennent pas uniquement de trois ministères, mais plutôt de l'ensemble de l'appareil fédéral.

**Le président:** Merci.

Y a-t-il d'autres questions ou commentaires?

Monsieur Gourde, vous avez la parole.

**M. Jacques Gourde:** Je veux remercier tous les témoins qui ont comparu ce matin. C'était vraiment très intéressant et pertinent.

Vous étiez très bien préparés. S'il y a de l'information que vous voulez ajouter, vous pouvez nous l'envoyer par écrit. Cette étude est très importante pour nous. Plus nous recevons de témoins, plus nous semblons donner de l'ampleur à l'étude. Ça va vraiment bien.

**Le président:** Merci à tous.

[Traduction]

Merci beaucoup pour votre témoignage.

La séance est levée.

---







Publié en conformité de l'autorité  
du Président de la Chambre des communes

---

### PERMISSION DU PRÉSIDENT

---

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

---

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of  
the House of Commons

---

### SPEAKER'S PERMISSION

---

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

---

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>